

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(29^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 21 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. Nomination des membres de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (p. 4633).

2. Loi de finances pour 1994 (première partie). Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4633).

M. le président.

AGRICULTURE ET PÊCHE BAPSA

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture.

M. Arnaud Lepereq, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture.

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la pêche.

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la pêche.

M. Yves Rispat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le BAPSA.

MM. Jean Glavany, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le BAPSA ; le rapporteur spécial, pour l'agriculture.

MM. Alain Madalle,
Jean-Marc Nesme,
Rémy Auchède,
Alain Le Vern,
Frédéric de Saint-Sernin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 4653).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE D'EXAMINER LA DEMANDE DE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE

M. Le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 25 du règlement, les candidatures aux quinze sièges de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Bernard Tapie, n° 605, ont été affichées et publiées au *Journal officiel* de ce matin.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, ce matin, sont convoquées : la commission des affaires culturelles, la commission des affaires étrangères, la commission de la défense et la commission des lois.

AGRICULTURE ET PÊCHE

BAPSA

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, mes chers collègues, un coup d'œil rapide sur les

chiffres du budget de l'agriculture permet de constater que, par rapport à la loi de finances initiale qui nous a été présentée l'année dernière, le budget pour 1994 donne le sentiment que l'agriculture est mieux prise en considération. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Le Vern. C'est bien parti !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Le budget proposé par le ministère de l'agriculture pour 1994 s'élève à près de 47 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 17,8 p. 100 par rapport à ce qui avait été prévu l'année dernière dans la loi de finances initiale.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Cependant les 7 milliards de francs supplémentaires de loi de finances initiale à loi de finances initiale sont pratiquement absorbés par la subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Germain Gengenwin. Hélas !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il faut en effet faire face aux conséquences des dispositions votées lors de l'adoption des deux précédentes lois de finances.

M. Alain Le Vern. Vous aviez voté contre !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. J'avais effectivement voté contre et je vais vous expliquer pourquoi j'avais de bonnes raisons de le faire, pourquoi le cri d'alarme que j'avais lancé à l'époque aurait dû être entendu et pourquoi vous n'auriez pas dû adopter ces budgets !

Les deux fois, en 1991 et en 1992, j'avais, en ma qualité de rapporteur spécial du BAPSA, alerté le Gouvernement et le Parlement sur ce qui allait se passer. Je vous rappelle, puisqu'il semble que sur les bancs de la gauche de cette assemblée, on ait la mémoire courte, ce que j'avais dit à cette tribune, le 5 novembre 1992. Je m'étais, en effet, élevé contre le procédé consistant, par le biais de la fusion de la contribution sociale et de la contribution de solidarité des sociétés, à prélever des sommes sur le régime des non-salariés non agricoles - c'est-à-dire les commerçants, les artisans, les professions libérales - pour alimenter le BAPSA et permettre ainsi à l'Etat de récupérer de l'argent provenant de la fraction de TVA affectée au BAPSA. Il s'agit, disais-je, d'un véritable hold-up.

Prévu initialement à hauteur de 6,4 milliards de francs, ce prélèvement s'était finalement élevé à 7,2 milliards de francs, en 1992. Et, pour 1993, le gouvernement de Pierre Bétégovoy avait programmé une nouvelle ponction de 7,5 milliards de francs. J'avais souligné que c'était intolérable, d'autant que les réserves accumulées par les commerçants et artisans risquaient fort d'être totalement épuisées en 1993. C'est bien entendu ce qui s'est passé.

M. Germain Gengenwin. Exactement !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il vous fallait donc, monsieur le ministre, puisque vous étiez confronté à cette difficulté, combler ce qu'il faut bien appeler un trou de 7 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais oui, messieurs !

Dès le printemps dernier, la loi de finances rectificative a dû accroître de 31 p. 100 la subvention de l'Etat au BAPSA. Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine dans lequel il a fallu que le ministère de l'agriculture répare les dégâts.

Dès votre arrivée, rue de Varenne, monsieur le ministre, vous avez ainsi été dans l'obligation de prendre des mesures pour accélérer le démantèlement de la part départementale de l'impôt sur le foncier non bâti et améliorer substantiellement le dispositif de déduction pour investissement, afin de faire face à la situation dans laquelle se trouvait l'agriculture française.

Il est également utile de rappeler que, dans le même temps, vous avez obtenu un réaménagement important de la politique agricole commune avec, notamment, le relèvement de la prime à la jachère de 27 p. 100. Vous avez aussi réussi à faire débloquer, pour les zones de montagne, des quotas laitiers gelés en 1988.

Après ces modifications, le budget de l'agriculture pour 1993 s'est élevé non pas à 40 milliards de francs, comme il était prévu, mais à 44 milliards. Donc, si le projet de budget de l'agriculture pour 1994 marque une hausse de 17,8 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993, il n'augmente que de 6,8 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1993 rectifiée.

Allons plus loin. Si l'on considère les crédits de l'agriculture en dehors de la subvention au BAPSA, la variation prévue pour 1994 représente un accroissement de 1 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993, mais cela correspond à une diminution de 0,5 p. 100 par rapport à la loi de finances rectifiée. Autrement dit, le budget de l'agriculture pour 1994 connaît une forte croissance, mais celle-ci est malheureusement absorbée pour combler les déficits creusés par l'ancien gouvernement. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Glavany. On s'en sort comme on peut !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Malgré cela, il faut vous féliciter, monsieur le ministre, pour les avancées substantielles que comporte ce projet de budget.

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. J'y trouve la traduction, en année pleine, des mesures décidées au printemps dans le cadre du plan d'accompagnement de la réforme de la politique agricole commune que je viens d'évoquer, avec l'augmentation de 11,2 p. 100 des crédits affectés à la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs - le montant de la DJA est relevé de 20 p. 100 -, avec l'accroissement de plus de 16 p. 100 des crédits affectés à la préretraite afin d'améliorer la situation des producteurs spécialisés, avec la hausse de plus de 100 p. 100 des crédits affectés à la prime à l'herbe qui va atteindre 250 francs par hectare en 1994.

Je souligne par ailleurs une hausse, de 11,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale, de 1993, des crédits destinés à mieux concilier agriculture et environnement, et à préserver l'activité agricole dans les territoires fragiles. Je me félicite également de la priorité accordée à l'éducation *(Rires sur les bancs du groupe socialiste)* puisque soixante-quinze postes seront créés dans l'enseignement public.

Je relève aussi avec satisfaction l'augmentation des subventions de fonctionnement, des dotations pour les bourses d'études et des crédits à l'enseignement privé - plus de 10 p. 100 - ainsi que le lancement d'un programme de rénovation pour les locaux de l'enseignement supérieur agricole. Tout cela n'est pas rien !

J'approuve la stabilisation des interventions en faveur de la production et de la transformation des produits agricoles. Il faut également souligner, après des années de baisse, le relèvement des crédits alloués aux offices agricoles et l'accroissement, en autorisations de programme, des subventions aux industries agro-alimentaires.

De même, après deux années de réduction, le montant global des autorisations de programme pour les subventions d'investissement est stabilisé. Néanmoins, la dotation ne retrouve pas son niveau de 1991 et il reste à assurer la remontée des crédits de paiement pour permettre le financement des programmes autorisés.

D'une façon générale, ce projet de budget va dans le bon sens, même si l'on peut regretter qu'il ne soit pas possible de faire plus. J'aurais souhaité, par exemple, une évolution plus favorable des crédits destinés à la recherche en agriculture et, surtout, de ceux affectés à la formation professionnelle - ils diminuent de 9,8 p. 100 au risque de remettre en cause les actions en faveur de l'animation rurale.

J'espère, monsieur le ministre, que vous aurez l'occasion, comme je vous l'ai demandé, de nous apporter des apaisements dans ce domaine, à propos duquel ont été manifestées quelques inquiétudes que vous avez bien voulu prendre en considération.

M. Alain Le Vern. On peut toujours espérer !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. De même, dans le secteur des interventions économiques, j'avoue être un peu préoccupé par le recul de 1,4 p. 100 de la dotation aux actions de promotion et par la diminution de 2 p. 100 des crédits de bonification d'intérêt.

Cependant, ce que je regrette par-dessus tout - et c'est davantage à l'ensemble du Gouvernement que je m'adresse qu'à vous, monsieur le ministre, parce que les mesures que j'aurais souhaitées dépendent de la bonne volonté du ministère du budget - c'est l'absence, dans le projet de loi de finances, d'un important dispositif d'allègement des charges fiscales, sociales et financières qui pèsent sur l'agriculture. De telles mesures sont indispensables, car chacun sait que l'activité agricole est caractérisée par l'irrégularité des revenus qu'elle dégage, par la faible rentabilité du capital investi et par la part élevée des éléments non amortissables qui figurent dans le bilan.

A ces éléments structurels s'ajoutent les effets de la réforme de la politique agricole commune qui s'inscrivent elle-même dans une conjoncture morose. Le revenu brut agricole par exploitation a diminué de 7 p. 100 en 1992 et il ne faut pas attendre de miracle en 1993.

Face à une telle situation, il convenait incontestablement, réduire les charges fiscales et sociales ainsi que les charges consécutives à l'endettement. J'avais déposé, sur la première partie du projet de loi de finances, des amendements pour aller dans ce sens mais, malheureusement, ils n'ont pas été adoptés.

Je crois savoir pourtant, monsieur le ministre, que des progrès significatifs pourraient intervenir prochainement en fonction des conclusions des groupes de travail auxquels vous avez demandé de réfléchir.

Les voies sur lesquelles nous devons nous engager sont clairement tracées.

Il est nécessaire de distinguer, pour les prélèvements fiscaux et sociaux sur le revenu agricole, ce qui relève de la rémunération du travail de l'exploitant et ce qui relève de la rémunération du capital investi.

Il convient de prendre en compte la spécificité que constitue l'irrégularité du revenu agricole, en instaurant une provision pour risque, déductible du revenu et réintégré au terme d'une période de cinq années.

L'investissement agricole pourrait être soutenu, grâce à un accès plus facile des exploitants au régime d'amortissement dégressif.

Il serait utile de faciliter la diversification des agriculteurs en améliorant le régime fiscal et social de la pluriactivité.

Il faut favoriser la transmission des exploitations en tenant compte du contraste outre l'importance des patrimoines agricoles et la modestie des revenus qui en sont tirés.

Il est souhaitable de mieux définir l'assiette des cotisations agricoles, en prenant en compte le cas échéant les déficits.

Enfin, pour terminer cette énumération, qui est pourtant loin d'être exhaustive, je voudrais insister sur l'urgence nécessaire de prendre des mesures plus fortes afin de desserrer l'étau de l'endettement. A cet égard, et de ce point de vue, avant même de traiter le problème de fond, il faut veiller à ne pas condamner par des procédures irréversibles des agriculteurs qui ne parviennent pas, en ce moment, à faire face à leurs obligations.

Je ne doute pas de la volonté du Gouvernement de faire aboutir un tel plan d'allègement des charges. Le plus tôt sera le mieux. A trop attendre, on risquerait de développer dans l'opinion agricole le sentiment qu'on cherche à présenter en même temps le résultat des négociations sur le GATT et des mesures nationales qui seraient destinées, pardonnez-moi l'expression, à « faire passer la pilule ».

Il faut dissiper cette inquiétude, d'une part, en réaffirmant la position de la France dans les négociations du GATT, d'autre part, en présentant très rapidement les mesures d'allègement attendues.

Sur le volet agricole du GATT, je voudrais rappeler ce qui a été dit, ici même, il y a moins d'un an, le 25 novembre 1992 : « Ce que cherchent les Américains dans ce débat, c'est la domination des marchés alimentaires mondiaux, c'est un enjeu de puissance. Il s'agit de savoir si l'Europe cédera ou non au diktat qui est ainsi prononcé. Ce débat met en cause les intérêts vitaux de la France et de l'Europe. Voilà pourquoi l'accord de Washington est inacceptable et il ne doit pas être accepté ».

C'est M. Alain Juppé lui-même qui a fait preuve d'une telle fermeté à cette tribune. Notre détermination n'a pas changé.

M. Alain Le Vern. La sienne, si !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Entendons-nous bien : nous ne souhaitons nullement l'isolement de la France et une guerre commerciale dans laquelle nous aurions beaucoup à perdre. Nous souhaitons au contraire parvenir à la signature d'un accord, mais d'un accord équilibré préservant nos intérêts, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et pas seulement pour l'agriculture. Cela signifie qu'il n'est pas concevable pour la France de se laisser imposer le compromis de Blair House tel qu'il est. Nos partenaires doivent le comprendre s'ils veulent vraiment parvenir à un accord.

Ce principe étant réaffirmé - je crois que ce n'était pas inutile - le Gouvernement doit, sans tarder, annoncer les mesures de fond qu'il compte prendre pour alléger les charges de l'agriculture. La discussion du budget de l'agriculture pourrait en offrir monsieur le ministre, l'opportunité, à moins que vous ne préfériez organiser une grande

conférence agricole. Pourquoi pas ? Si tel était le cas, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous préciser à quelle date vous envisageriez de la tenir. Nous en attendons de grandes décisions.

J'irai plus loin. Quelles que soient les mesures annoncées, il importe qu'elles s'inscrivent dans une perspective. Les agriculteurs sont désorientés. Ils se demandent de quoi sera fait leur avenir. Ils veulent savoir quelle place la France leur réserve dans son développement économique, dans l'occupation de son espace, dans l'aménagement de son territoire.

Il faudrait donc donner une dimension pluriannuelle à notre politique agricole et je souhaite que le Gouvernement propose au Parlement, comme il le fait dans d'autres domaines, une grande loi quinquennale fixant des objectifs et les moyens de les atteindre.

Monsieur le ministre de l'agriculture, votre projet de budget n'est donc qu'une étape. De ce point de vue, vous avez fait du mieux que vous pouviez avec ce que vous aviez, dans une situation budgétaire et financière dont je reconnais l'extrême difficulté - y a des héritages qui ne sont pas faciles à gérer ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je vous en donne acte, monsieur le ministre de l'agriculture et je crois qu'il faut vous féliciter pour les efforts que vous accomplissez au service du monde rural.

C'est dans cet esprit que la commission des finances propose à l'Assemblée d'adopter ce budget et tout en sachant - mais je pense que vous ne me démentirez pas - qu'il reste beaucoup à faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Le Vern. Quel enthousiasme !

M. le président. La parole est à M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture.

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1994 intervient cette année dans un contexte particulièrement brûlant compte tenu des négociations en cours sur l'Uruguay Round, et la mise en place, pour la première année, de la réforme de la politique agricole commune.

Les conséquences de cette réforme sur les exploitations agricoles, d'une part, d'autre part sur l'ensemble des activités liées directement ou indirectement au monde agricole, en raison notamment de leur rôle économique, n'ont pu encore, bien évidemment, être appréciées. Un grand débat sur l'aménagement du territoire et l'avenir du monde rural vient d'être engagé, témoignant ainsi de l'attention que le Gouvernement et le Premier ministre portent aux problèmes graves du monde agricole, et plus largement du monde rural.

En l'état actuel des négociations, un éventuel accord au GATT apparaît inacceptable. Mais la réforme de la PAC est à certains égards critiquée tant par les agriculteurs que par les observateurs avertis pour son caractère complexe et coûteux. Son efficacité est gravement remise en cause notamment par le retour de l'instabilité monétaire au sein de la CEE. De plus, cette réforme compromet sérieusement l'avenir des exploitations agricoles et aura pour conséquence inévitable une baisse importante du nombre d'installations de jeunes agriculteurs par manque total de perspectives.

1993
SEANCE DU 27 OCTOBRE 1993

Votre budget, monsieur le ministre, apparaît en augmentation sensible par rapport à la loi de finances pour 1993 mais il intègre deux nouveaux chapitres budgétaires dotés globalement de 119,5 millions de francs correspondant aux nouvelles attributions de votre ministère en matière de pêche maritime et de cultures marines. Mais il appartient à mon collègue, Ayiné Kergueris, d'intervenir au nom de notre commission sur cette partie de votre budget.

En outre, toute comparaison entre les crédits votés pour 1993 et ceux qui sont présentés aujourd'hui doit tenir compte des mouvements de crédits intervenus, à savoir une annulation de 271 millions de francs en février 1993 par le précédent gouvernement, mais aussi un abondement de 4 392 millions de francs dans le collectif budgétaire que le Gouvernement nous a présenté et que nous avons voté au printemps dernier, après une concertation étroite avec les organisations professionnelles agricoles. C'est donc un budget dont la progression s'établit à 17,8 p. 100 par rapport à celui de 1993 même s'il ne représente que 6,8 p. 100 d'augmentation réelle si l'on tient compte des régulations de crédits.

En pratique, dans un contexte économique difficile, nous constatons une stabilisation des crédits de votre ministère dans la mesure où n'est pas prise en compte la subvention du BAPSA, laquelle est en très forte augmentation.

Votre budget exprime un souci de solidarité puisque 40 p. 100 des crédits concernent la protection sociale, soit dix points de plus que dans le budget précédent, mais il est à noter, malheureusement, que seul un tiers de votre budget correspond à des dépenses agricoles au sens strict : 3 milliards pour la bonification, 10,4 milliards pour l'adaptation et la valorisation de la production agricole, 2 milliards concernant les dépenses relatives à l'espace rural dont celles concernant l'indemnité spéciale montagne, une partie des dotations du FIDAR et du FIAM.

Même si c'est l'usage, il n'est pas totalement logique de laisser paraître à la charge de l'agriculture des dépenses comme celles de la formation, de la recherche, de la protection sociale ou de l'aménagement du territoire.

Votre budget a cependant le mérite d'intégrer la plupart des mesures inscrites dans le plan d'accompagnement de la réforme de la politique agricole commune arrêté, en mai dernier, en concertation avec les organisations professionnelles.

Il convient, par ailleurs, de conforter les actions de restructuration comme l'installation des jeunes, la préretraite, l'accompagnement des pratiques de production plus extensives et des mesures de sauvegarde de l'environnement.

Nous souhaitons cependant que les conclusions des quatre groupes de travail mis en place au printemps soient prises en compte lors des discussions que vous allez avoir avec la profession. J'espère que vous pourrez nous apporter des assurances sur les moyens supplémentaires qui pourraient être apportés dans le cadre du prochain collectif budgétaire annoncé pour la fin de l'année, même si les parlementaires que nous sommes aurions préféré, vous le comprendrez, les voir inclus dans la présente loi de finances.

Je voudrais maintenant revenir sur les principales préoccupations qu'ont pu exprimer nos collègues lors de la présentation de votre budget devant notre commission.

Vous savez que le monde agricole se préoccupe de l'évolution des retraites agricoles et, en particulier, de la situation des veuves. Nous devons trouver des moyens

afin que, à court terme, on ne voit plus de ressortissants des régimes agricoles terminer leur vie avec des ressources inférieures au RMI, alors qu'ils ont souvent consacré plus de quarante ans de leur vie à un travail assumé dans des conditions dures et ingrates.

Pour les exploitants agricoles en activité, la diminution des marges consécutives à la réforme de la PAC rend de plus en plus insupportable le poids des cotisations sociales malgré la réforme en cours et la participation de l'Etat aux charges du BAPSA. Paradoxalement, le fait d'asseoir des cotisations sociales, sur le revenu du capital comme sur celui du travail, ce qui n'existe pas dans les autres professions, pénalise lourdement l'agriculture compétitive. Le moment est venu d'intégrer les déficits dans le calcul de l'assiette des cotisations, et de distinguer les revenus du travail de ceux du capital, comme nous l'avions demandé lors du vote de la loi portant réforme du mode de calcul des cotisations.

Vous le savez, pendant longtemps, les agriculteurs qui prenaient leur retraite pouvaient, grâce à la vente de leur cheptel, se constituer un capital complétant leur maigre pension. Il n'en est plus de même dans la majorité des cas. Bien au contraire, la conjoncture les amène bien souvent à solder avec peine leur situation vis-à-vis du Crédit agricole, quand ils ne traînent pas des dettes jusqu'à la fin de leurs jours. Il serait par ailleurs souhaitable que le dispositif de la préretraite soit assoupli en cas de reprise des exploitations par leur conjointe.

S'agissant des éleveurs, la mise aux normes des bâtiments d'élevage représente une charge supplémentaire dans une période déjà difficile. Pourriez-vous nous apporter des précisions et des apaisements sur ce problème ?

Vous savez, monsieur le ministre, à quel point la mise en jachère traumatise le monde agricole ; pourriez-vous faire le point sur les perspectives de développement des productions agro-industrielles ?

Pour ce qui est de la répartition des surfaces en oléagineux destinées à la fabrication de biocarburant, ne serait-il pas plus normal que ce soit la profession qui en assure la gestion plutôt que la société interprofessionnelle des oléagineux, la SIDO ?

Concernant le fonds forestier national pouvez-vous nous éclairer sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier à la baisse de ses ressources et par voie de conséquence de ses moyens d'actions ?

M. Philippe Auberger. Très bonne question ?

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis. Les exploitations forestières et les entreprises d'aval particulièrement touchées par des importations massives, n'admettent plus d'avoir à cotiser pour le BAPSA, sans pour autant bénéficier d'aucune de ses prestations.

J'en arrive à deux problèmes préoccupants qui concernent le marché de la viande.

Une crise sans précédent frappe les producteurs de viande porcine et plus particulièrement les jeunes et ceux qui ont investi récemment. Pouvez-vous nous apporter votre analyse de la crise et les réflexions du ministère sur les moyens d'y remédier ?

Les éleveurs ovins, depuis la mise en place du premier règlement communautaire, ont vu leur situation se détériorer régulièrement. Aujourd'hui, malgré des efforts constants en génétique et en technique d'élevage, pour progresser en qualité et en régularité d'apport, ces éleveurs connaissent le plus bas niveau de prix jamais enregistré, et ce, sous la pression des importations de carcasses anglaises et irlandaises au sein de la CEE, dues entre autres au dérèglement monétaire.

Cette production, vous le savez, monsieur le ministre, est le dernier rempart avant la friche, dans nos régions à faible potentiel agronomique. A l'heure où un grand débat sur l'aménagement du territoire vient d'être lancé par M. le Premier ministre, il serait inconcevable de voir notre élevage disparaître alors même que nous exportons notre savoir-faire en matière de techniques d'élevage. Au nom de nos régions d'élevage, c'est un véritable appel de détresse que je vous lance aujourd'hui.

Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner certains dysfonctionnements qui ne sont plus tolérables et auxquels on pourrait facilement trouver des solutions puisqu'elles n'ont pas d'incidences budgétaires.

En effet, est-il normal que les aides à la réinsertion professionnelle pour les agriculteurs en difficulté et appelés à cesser leur activité professionnelle soient versées aux syndicats ? Cela semble non seulement illogique mais contraire à l'esprit de la loi. L'imprécision du décret du 4 mai 1988 est admise tant par l'administration que par la profession. Il est par conséquent souhaitable et même nécessaire de procéder à une modification des dispositions de ce décret.

Est-il normal que les éleveurs qui ne sont pas à jour de leurs cotisations ne puissent bénéficier des différentes primes et en particulier des PCO ? Ces fonds provenant de la Communauté, cela représente en réalité une perte pour l'éleveur, perte se matérialisant par une aggravation de sa situation économique, une perte également pour la MSA et pour notre pays. Il serait possible de prévoir une subrogation de ces primes au profit de la MSA, jusqu'à due concurrence des sommes exigibles. Je sais qu'un effort a été fait dans cette direction.

De même, est-il normal que la prime à l'herbe soit refusée aux éleveurs de soixante ans et plus, alors que bien souvent ils ne trouvent pas de successeur et qu'en général leurs élevages extensifs permettent d'entretenir le territoire et parfois, de maintenir quelques emplois dans des cantons en voie de désertification ?

Je sais avoir soulevé, monsieur le ministre, beaucoup de problèmes. Mais je crois que l'examen de votre budget est un moment privilégié pour les aborder. Nous sommes conscients de la lourdeur de votre tâche et des efforts faits par le Gouvernement pour résoudre les problèmes les plus brûlants dans un contexte particulièrement difficile, qu'il s'agisse du contexte national, du contexte européen, et du contexte international, avec les négociations en cours sur le GATT.

Aussi la commission de la production et des échanges a-t-elle émis un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la pêche.

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la première, les crédits de la pêche sont regroupés avec ceux de l'agriculture au sein d'un même budget. Cette répartition des responsabilités, qui a pu sembler hardie à quelques observateurs non avertis, apparaît, en réalité, aujourd'hui, comme logique au regard des problèmes rencontrés par ces deux secteurs d'activité. En effet, confrontés l'un et l'autre à une concurrence étrangère extrêmement pénalisante, l'agriculture et la pêche sont étroitement dépendantes des négociations communautaires.

M. René Couanau. Trop !

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial. Certes les crédits de la pêche sont bien modestes. Mais de même que l'intérêt porté à l'agriculture dépasse largement le nombre de personnes concernées, en raison d'une tradition rurale encore profondément ancrée chez nos concitoyens, l'importance de nos côtes et l'histoire de notre pays nous amènent à vouloir préserver, et, pourquoi pas, développer, les activités liées à la mer.

Ce budget a été élaboré dans un contexte de crises, crise de la ressource et crise du marché.

Le début de l'année 1993 restera marqué, à cet égard, par une explosion sans précédent. On se souvient de la mise en place des comités de survie dans les ports de pêche, des opérations ville-morte et d'autres actions, parfois malheureusement très violentes.

C'est l'arrivée sur le marché, celui du cabillaud notamment, de ce que l'on appelé des « lots torpilles », c'est-à-dire de contingents incontrôlés proposés à des prix dérisoires – pouvant aller jusqu'à ne représenter que 20 p. 100 du prix marchand – qui a provoqué l'effondrement des cours au mois de février. Ce n'est là, cependant, que le détonateur de la crise qui n'aurait jamais été aussi sévère si elle ne s'était inscrite dans un contexte général de conjoncture économique déprimée.

En effet, la crise de la ressource entraînait jusqu'à maintenant quasi mécaniquement une baisse des quantités débarquées, et était jusqu'à l'année dernière, compensée par une bonne tenue relative des cours qui permettait ainsi une stabilisation globale du chiffre d'affaires.

Cependant, des raisons profondes et générales en Europe, mais peut-être plus importantes chez nous, ont inversé la tendance des prix.

Les difficultés économiques ont entraîné une modification du comportement des consommateurs qui, aujourd'hui délaissent le poisson frais de qualité au profit de produits de substitution moins coûteux comme les surgelés qui, le plus souvent, sont importés.

Les mouvements monétaires enregistrés dans la Communauté à partir de l'automne 1992 ont également perturbé les équilibres relatifs de compétitivité : cette situation a été particulièrement sensible en France avec les dévaluations décidées par le Royaume-Uni, qui est notre premier fournisseur, et par l'Espagne et l'Italie, nos deux principaux clients.

En outre, les apports des flottes communautaires ne couvrant que la moitié des besoins, la baisse de la ressource alliée à l'importance de l'industrie de la transformation au sein de la Communauté a longtemps favorisé les importations en provenance de pays tiers. La nécessité de protéger le marché est donc apparue très tardivement.

La crise apparaît donc bien comme le résultat d'une conjonction de phénomènes qui doivent être abordés tant au niveau communautaire qu'au niveau national.

Je ne m'attarderai pas sur la politique commune de la pêche car je pense, monsieur le ministre, que vous développerez tout à l'heure certains résultats du Conseil des ministres de l'Europe qui s'est tenu hier.

Je rappelle donc simplement que cette politique s'articule autour de trois notions.

La conservation et la gestion des ressources, tout d'abord, reposent sur la régulation de l'effort de pêche, nouveau paramètre évalué à partir de la puissance de pêche d'un navire et du temps d'activité réel.

Pour que cette méthode soit comprise et acceptée, il est essentiel qu'elle se manifeste par des objectifs réalistes, tenant compte des spécificités et des contraintes des professionnels, et qu'elle s'appuie sur des évaluations scientifiques incontestables.

Le deuxième volet de la politique communautaire est constitué par les aides à la restructuration de la flotte, à travers les programmes d'orientation pluriannuels, à travers également les aides à la modernisation des infrastructures terrestres, et au développement de la pêche expérimentale et de l'aquaculture.

A ce propos, il convient de veiller particulièrement à ce que les critères d'intervention prennent en compte toutes les conséquences économiques et sociales des réductions de capacité.

L'organisation commune des marchés, enfin, prévoit des mécanismes régulateurs de soutien des prix ainsi qu'une protection du marché communautaire, l'objectif étant de permettre le développement rationnel des activités de pêche, d'assurer un niveau de vie équitable aux pêcheurs, de stabiliser les marchés et de garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs. La crise du début de l'année a prouvé combien il était nécessaire d'améliorer l'efficacité des mécanismes existants afin que la Communauté puisse opposer une réaction immédiate à toute perturbation du marché.

Sans remettre totalement en cause les accords de pêche conclus avec des pays tiers, il importe de reconnaître ici l'importance du principe de préférence communautaire. Vous nous éclairerez, j'en suis sûre, monsieur le ministre, sur tous ces points.

Sur le plan national, le projet de budget s'inscrit dans la continuité des mesures définies dans le cadre du contrat de progrès pour la pêche. Ce programme d'ensemble portant sur la qualité, l'identification des produits et l'efficacité de la filière sera poursuivi en 1994.

Les moyens du fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche, le FIOM, sont très largement renforcés. La subvention de l'Etat à cet établissement public passera à 65 millions de francs en 1994, soit une augmentation de 94 p. 100 par rapport à 1993, ce qui permettra à ce fonds de disposer au total d'un budget proche de 100 millions de francs, une part provenant du recouvrement de taxes parafiscales sur les produits importés des pays tiers.

Comme en 1993, où sa dotation avait déjà été considérablement renforcée par la loi de finances rectificative - 36 millions de francs dans le collectif - le FIOM consacrera une large part de ses crédits à faciliter la modernisation du mareyage en vue de permettre la mise en conformité rapide de ce secteur avec les normes sanitaires communautaires. De même, il soutiendra les actions conduites par les professionnels en vue de valoriser les produits de la pêche, grâce à des opérations de certification de la qualité et d'identification géographique. Par ailleurs, le FIOM apportera son soutien aux fonds de garantie gérés par les organisations de producteurs.

Les opérations de réaménagement des prêts bonifiés en faveur des entreprises en difficulté ainsi que les interventions destinées au redressement des entreprises par l'apport de fonds propres seront également poursuivies.

Enfin, les campagnes de prospection de nouvelles zones et de nouvelles techniques de pêche, comme la pêche de grands fonds, seront intensifiées.

S'agissant des crédits d'investissement, la dotation consacrée à la modernisation des halles à marée est doublée et permettra notamment la poursuite du regroupement des outils de commercialisation ainsi que l'informatisation et l'interconnexion des criées.

Les autorisations de programme destinées à la modernisation de la flotte de pêche voient leur enveloppe augmenter de 50 p. 100, ce qui permettra de poursuivre les actions d'accompagnement des projets de modernisation des navires de pêche industrielle et artisanale.

Si les crédits de paiement de ce chapitre sont sensiblement plus faibles qu'en 1993, c'est en raison du ralentissement des constructions de navires et de l'effort réalisé au titre de la loi de finances rectificative, qui a permis de solder les retards de paiement des subventions aux navires construits au cours des années 1989 à 1992.

A ces mesures concernant directement le budget de la pêche, il faut ajouter l'effet de la baisse des cotisations sociales de la pêche artisanale à compter du 1^{er} janvier 1994, mesure que vous avez annoncée ces toutes dernières semaines et dont on a pu mesurer l'importance. Le nouveau taux de la part armatoriale ENIM passera à 17,6 p. 100, qui sera également le taux pour les marins de la flotte de commerce, ce qui représente un allègement moyen de 30 p. 100 des cotisations patronales, soit 7 000 à 10 000 francs environ par homme d'équipage et par an.

Cette mesure va incontestablement dans le bon sens, en rapprochant le niveau de charges sociales de la pêche artisanale française de celui en vigueur dans les autres pays européens. On peut toutefois regretter que vous n'ayez pu faire bénéficier également de cet allègement la pêche industrielle...

M. René Couanau. Oui, on peut le regretter très vivement !

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial. ...directement touchée par la concurrence, et notamment par celle de la Norvège.

M. René Couanau. Ce n'est pas juste.

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial. Les charges sociales de ces pays sont notablement plus faibles que les nôtres.

M. René Couanau. En effet.

M. Ambroise Guellec. C'est un réel problème.

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial. De plus, ces pays tiers font entrer du poisson en France avec des droits de douane très faibles et vendent à des prix réels nettement inférieurs aux prix minima de la CEE.

Je pense, monsieur le ministre, que vous allez nous parler des conséquences du Conseil des ministres qui s'est tenu hier. Nous avons pu apprendre par la presse ce matin que les prix minima étaient reconduits, tout au moins jusqu'à la fin de l'année, mais il est vraisemblable qu'il faudra aller plus loin dans la préférence communautaire.

La pêche joue un rôle essentiel en matière d'emplois et d'aménagement du territoire dans les zones littorales. Il est impératif que tous les efforts soient consentis pour favoriser la relance de ce secteur.

La loi de finances rectificative du printemps a dégagé les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures contenues dans le cadre du contrat de progrès pour la pêche. Le budget pour 1994, en dégageant des moyens significatifs, permettra de les poursuivre.

C'est pourquoi la commission des finances a adopté ce projet de budget et elle invite l'Assemblée à adopter les crédits qui lui sont proposés. *(Applaudissements sur les*

bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la pêche.

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la pêche pour 1994 intervient dans une situation de crise extrêmement difficile qui a particulièrement affecté la France alors que le contexte communautaire est en pleine évolution.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a pris dès le printemps dernier des mesures d'urgence en accordant dans la loi de finances rectificative un crédit supplémentaire de 80 millions de francs.

Le projet de budget qui vous est présenté vise à proroger ces mesures en les adaptant aux besoins exprimés sur le terrain.

Ainsi, les 119,5 millions en crédits de paiement et les 25 millions d'autorisations de programme s'inscrivent dans la continuité du contrat de progrès arrêté au printemps dernier avec les organisations professionnelles.

A ces crédits s'ajoute le récent allègement des charges sociales en faveur de la pêche artisanale, mesure que l'on aurait aimé voir étendue à la pêche industrielle et semi-industrielle, mais j'y reviendrai.

Pour comprendre l'ampleur des besoins de ce secteur, il faut mesurer la profondeur de la crise et ses effets sur les entreprises et les familles concernées.

Le secteur de la pêche est confronté depuis plusieurs années à deux paramètres inconciliables : la diminution de la ressource halieutique qui oblige à aller toujours plus loin et qui majore ainsi les coûts de production, et la nécessité de rester compétitif sur un marché où les importations à bas prix ne cessent de casser les prix.

La chute des prix que l'on a constatée depuis 1992 est donc intervenue dans un secteur très largement fragilisé, aggravant la situation de nombreuses entreprises et mettant des familles entières dans des situations plus qu'inextricables.

La crise s'est manifestée par une chute brutale des cours du poisson, 20 à 35 p. 100, entraînant bien évidemment une baisse des revenus des producteurs, un surendettement des entreprises, des mesures de chômage partiel ou de licenciement, mettant ainsi les régions côtières pour lesquelles la pêche demeure l'activité économique prépondérante dans la triste catégorie des zones sinistrées.

Devant une telle situation, comment s'étonner dès lors des manifestations importantes qui ont eu lieu au cours du premier semestre et dont l'ampleur a parfois choqué l'opinion publique ?

Ces manifestations n'étaient que le reflet du désarroi et de l'exaspération des pêcheurs, qui, si nous n'y prenons garde et si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent, risquent d'exploser à nouveau.

Face à une situation aussi grave pour tout un secteur de notre économie, le gouvernement français et les instances communautaires se devaient de réagir, et de réagir très vite.

Au niveau national, un contrat de progrès pour la pêche a été arrêté en mai dernier, dont le présent budget entend garantir la continuité.

Trois axes prioritaires ont ainsi été dégagés.

Premier axe : favoriser le redressement financier des entreprises ; des mesures de réaménagement de la dette bonifiée, de redressement des fonds propres et éventuellement d'aide à la sortie de flotte ont ainsi été renforcées.

Deuxième axe : encourager la compétitivité et la valorisation de nos produits.

Pour cela, le FIOM s'est vu attribuer un rôle central de coordination au sein de la filière. Son enveloppe financière est doublée, pour soutenir la modernisation du mareyage, afin de mettre nos entreprises en conformité avec les normes sanitaires européennes. De même, il constituera un observatoire économique chargé d'améliorer la collecte et la diffusion des indications sur l'évolution des marchés national et international, afin de permettre une information en temps réel des opérateurs. Il soutiendra les opérations de valorisation de la qualité en vue d'une meilleure compétitivité. Enfin, il apportera son concours à l'intervention des organisations de producteurs dans le rôle de régulateur du marché.

Par ailleurs, 14 millions de francs supplémentaires seront accordés afin de moderniser les structures de première commercialisation des produits de la pêche, je veux bien entendu parler des criées.

Troisième axe : rechercher de nouvelles opportunités de pêche. Pour ce faire, 5 millions de francs seront consacrés dès cette année à la recherche expérimentale de nouvelles zones et de nouvelles techniques de pêche.

Il y a, par ailleurs, des mesures communautaires.

Depuis le traité de Rome, en 1957, qui a inscrit la pêche comme future politique commune, les choses ont considérablement changé.

Au-delà de l'égalité d'accès pour tous les pêcheurs de la Communauté jusqu'à la plage de chaque Etat membre instaurée en 1970, de la règle des 200 miles instaurée en 1976, puis des 12 miles en 1983, la Communauté européenne a dû très vite imposer une réglementation fixant les totaux autorisés de capture.

Face à cet équilibre fragile entre la ressource et les possibilités de capture, il est évident que l'arrivée de l'Espagne et du Portugal au sein de la CEE a entraîné un véritable bouleversement pour la pêche française.

Avec l'arrivée de ces deux pays, la flotte de la Communauté européenne augmente de 75 p. 100, le nombre de marins double et la production croît de 40 p. 100.

La conséquence sans doute la plus importante de ces nouvelles adhésions est l'adoption d'une politique communautaire de réduction de la flotte, politique rendue plus que nécessaire afin d'éviter d'accentuer un déséquilibre menaçant entre la ressource et la capacité de capture.

En dépit d'une réglementation déjà en place, la Communauté a dû, compte tenu des nombreuses infractions relevées, imposer en 1991 un régime de TAC pluriannuels ainsi que d'autres mesures telles que la réduction du temps de pêche ou du nombre de navires, l'établissement de licences administratives pour tous les bateaux.

Par ailleurs, le 19 juillet dernier, le Conseil des Communautés européennes a adopté six règlements qui constituent la réforme des fonds structurels pour la période 1994-1999. Parmi ceux-ci figure le règlement créant l'IFOP, instrument financier d'orientation de la pêche, dont la mission sera d'atteindre de manière durable un équilibre entre la ressource et l'exploitation de celle-ci et de renforcer la compétitivité des entreprises.

Enfin, autre point des plus importants, le régime applicable à l'importation des produits de la pêche des pays tiers.

Si le déficit structurel de la Communauté en ce domaine a rendu nécessaire un approvisionnement extérieur, il n'en reste pas moins que les nombreuses exceptions aux tarifs douaniers communs et les prix très bas pratiqués par certains pays ont contribué à la crise et à la colère des pêcheurs français.

Pour combattre ce dumping, la France a fait adopter à l'unanimité par le Conseil des ministres européen, le 24 juin dernier, une déclaration sur le respect de l'article 39 du Traité de Rome, y compris le principe de la préférence communautaire et la garantie de la compétitivité de l'industrie de transformation.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture contient deux nouveaux chapitres relatifs à la pêche : le chapitre 44-36, qui regroupe les interventions en faveur des entreprises à l'article 20 et les actions en faveur de l'industrie et de la commercialisation des produits de la mer à l'article 30 ; le chapitre 64-36, qui comprend les subventions d'équipement pour la modernisation et le développement des entreprises, à l'article 20, et pour les industries et la commercialisation des produits, à l'article 30.

Au total, les crédits de paiement s'élèvent pour 1994 à 119,5 millions de francs, soit une reconduction par rapport à la dotation initialement votée pour 1993.

En 1992, ce chapitre a été doté de 74 millions de francs mais les dépenses n'ont pas dépassé 34,5 millions et le solde a été annulé en novembre 1992. Les annulations correspondent notamment à des crédits prévus pour le plan de sorties de flotte qui se sont révélés inutiles. Par ailleurs, compte tenu des réserves du FIOM, il a été décidé de ne pas verser l'intégralité de la subvention de l'Etat.

Pour 1993, les crédits initialement votés s'élevaient à 39,5 millions. Cette dotation a bénéficié en mars d'un virement de crédits de 20 millions pour permettre le paiement d'une aide exceptionnelle aux marins-pêcheurs embarqués en compensation de la chute des prix du poisson.

Elle a en outre été abondée par la loi de finances rectificative de 66 millions supplémentaires au titre des mesures de redressement du secteur décidées en mai par le nouveau gouvernement, 36 millions pour le FIOM et 30 millions sur l'article 20.

Sur une ouverture totale de l'ordre de 125 millions, 88 millions ont été engagés au 1^{er} septembre et les 30 millions consacrés au redressement des entreprises de pêche le seront dès que les modalités d'attribution auront été fixées.

Pour 1994, il est demandé 73 millions de francs, à comparer aux 39,57 millions votés initialement ou aux 105,57 millions disponibles après l'intervention du collectif.

Sur ce total, 8 millions doivent intervenir dans le cadre des futurs contrats de plan Etat-régions pour les cultures marines et les aides de l'Etat à l'arrêt définitif des navires de pêche. Les 65 millions restants doivent bénéficier au fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime, le FIOM.

Outre les aides distribuées par le FIOM, l'Etat accorde des subventions d'investissement pour la réalisation d'équipements, d'une durée d'amortissement supérieure à cinq ans, accessoires à des activités d'armement et d'avi-

taillement liées à la production de produits de la mer, à la manutention, au stockage ou à la commercialisation des produits de la mer.

Ces subventions sont destinées à des opérations dont la gestion ou l'utilisation présente un caractère collectif. Sont donc concernés par ce type d'aides les investissements de modernisation des infrastructures de première commercialisation, halles à marée, et les ateliers de mareyage sous maîtrise d'ouvrage collective.

Ces investissements doivent permettre aux ports de pêche français d'améliorer leur compétitivité dans la commercialisation des produits de la mer, grâce à l'amélioration des conditions de débarquement, de stockage, d'exposition et de conditionnement imposée par la réglementation communautaire et à une plus grande transparence des transactions, facilitée par la technologie informatique.

Cette démarche constitue une priorité des pouvoirs publics dans le contexte de très vive concurrence à laquelle se trouve confronté le secteur des pêches maritimes, vis-à-vis tant de nos partenaires communautaires que des pays tiers.

En 1992, la dotation initiale a bénéficié de reports de l'année précédente, portant le total disponible à 72,9 millions de francs en autorisations de programme et à 72,6 millions en crédits de paiement.

De même, pour 1993, la dotation a bénéficié de reports, ainsi que d'un complément de 14 millions de francs par le collectif budgétaire du printemps. Compte tenu d'ajustements sur des opérations anciennes, le total disponible se situe à 57 millions de francs en autorisations de programme, dont 35,8 millions étaient affectés au 1^{er} septembre 1993 et 96 millions en crédits de paiement, dont 80,6 millions étaient dépensés à la même date.

Pour 1994, il est proposé d'ouvrir 25 millions de francs en autorisations de programme, auxquels devraient s'ajouter 20 millions de francs de reports des années antérieures, soit un total de 45 millions de francs, à comparer aux crédits initiaux de 1993, 15 millions, ou aux crédits régulés, 29 millions de francs comprenant les 14 millions ajoutés par le collectif budgétaire.

Près de 15 millions de francs serviront à encourager les investissements des ports de pêche pour accroître la compétitivité de la filière et environ 30 millions à favoriser les investissements des navires de pêche : modernisation, amélioration de la quantité et des conditions de travail à bord de la flotte industrielle et artisanale.

Il est demandé 46 millions de francs en crédits de paiement, contre 80 millions initialement votés et 96 millions après le collectif budgétaire. Cette diminution traduit le ralentissement des constructions de navires et le règlement des retards de paiement des subventions réalisées grâce au collectif budgétaire.

Alors que le ministre des transports avait accordé un allègement des charges sociales pour le transport maritime, vous avez aussi pris en charge une partie importante des cotisations sociales des propriétaires embarqués de navires de moins de vingt-cinq mètres.

M. René Couanau. Ce n'est pas assez !

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis. Vous n'avez pas voulu, monsieur le ministre, ou vous n'avez pas pu étendre la mesure aux autres navires de la pêche industrielle et semi-industrielle. C'est une erreur.

M. René Couanau. Oui ! Une grosse erreur !

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis. C'est une erreur grave, monsieur le ministre ! Vous avez dit en commission que la pêche industrielle allait bénéficier de 20 millions de francs affectés à la consolidation financière des armements. Vingt millions de francs représentent un peu plus d'un trimestre de cotisations sociales de cette catégorie.

M. Ambroise Guellec. Cela n'a rien à voir !

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, revenez très vite sur ces mesures, qui créeront une distorsion de concurrence dans un même secteur économique, et qui, d'ailleurs, me semble-t-il, ne tiennent pas juridiquement ! En le faisant, vous aurez démontré que vous avez bien compris les problèmes de la pêche française et vous lui aurez permis de se maintenir à un niveau de concurrence internationale qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

La commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits pour la pêche de votre ministère. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. René Couanau. C'est tout de même « limite » !

M. le président. La parole est à M. Yves Rispat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où notre agriculture et notre monde rural traversent une crise sans précédent, au moment où l'endettement pèse lourdement et dramatiquement sur les agriculteurs, au moment où l'ère du gel des terres ouvre une véritable blessure dans l'esprit des paysans, au moment où le chambardement de la France paysanne fait curieusement oublier qu'un paysan coûte moins cher qu'un chômeur, le BAPSA pour 1994 revêt une importante toute particulière.

Outil analytique permettant de débattre de la plupart des dépenses et des recettes de protection sociale, instrument créé par la loi de finances de 1960 offrant au Parlement l'occasion de se pencher utilement sur un régime de sécurité sociale, le budget annexe permet l'intervention parlementaire, et, par conséquent, le débat public, sur les transferts de solidarité vers le monde agricole et rural.

Les transferts de solidarité sont rendus plus que jamais nécessaires. Outre la crise, les champs abandonnés, les terres gelées, outre les drames humains vécus du Massif central à la Bretagne, du Gers à la Lozère,...

M. Jean Glavany. N'oubliez pas les Pyrénées ! (*Sourires.*)

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. ... il y a la réalité brutale des chiffres concernant les rémunérations moyennes des retraités. La rémunération moyenne d'un fonctionnaire retraité est de 10 026 francs, d'un salarié de l'industrie de 7 149 francs, d'un artisan ou d'un commerçant de 2 858 francs et d'un exploitant agricole de 1 720 francs.

Le BAPSA doit prendre en compte ces réalités et atténuer ces inégalités criardes. Après une vie de labeur et de passion consacrée à la terre, les agriculteurs ont droit à plus de considération.

L'évolution des prestations doit viser deux objectifs : d'une part, offrir à tous les assurés des prestations minimales plus décentes et rapprocher le plus possible ces

prestations de celles servies par le régime général ; d'autre part c'est l'objectif visé par le BAPSA pour 1994 – entreprendre des efforts pour une plus grande solidarité, pour remédier à ces insuffisances, fruits de contraintes d'une conjoncture que le Parlement s'efforcera sans doute, par son vote, de réduire.

J'en viens aux grandes lignes de ce budget annexe des prestations sociales agricoles.

Il s'élève à 88,4 milliards de francs, soit un léger recul par rapport à 1993 : moins 0,11 p. 100. En principe, le montant global de ce budget est déterminé par les prévisions de dépenses, essentiellement des dépenses obligatoires, les recettes étant ajustées ensuite à ces dépenses.

En réalité, il devient de plus en plus difficile de s'y retrouver, compte tenu des jeux d'écritures constants entre recettes et dépenses.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Yves Rispat, rapporteur spécial. Comment expliquer la stabilisation globale du BAPSA ? Elle s'explique par l'évolution modérée du volume des prestations prévues.

Certains postes ont même été revus à la baisse. Il s'agit des dépenses de maladie, qui diminueraient de plus de 622 millions de francs par rapport à la loi de finances de 1993, grâce au « plan d'économies Veil » portant sur les frais médicaux, les frais dentaires et pharmaceutiques. La baisse concerne également les prestations familiales, en raison de la diminution rapide des effectifs des actifs agricoles et de leurs familles.

S'agissant des autres dépenses du BAPSA, on note la reconduction des crédits destinés à l'étalement et à la prise en charge des cotisations des agriculteurs en difficulté : 150 millions, ce qui me paraît très insuffisant. La profession avait d'ailleurs demandé que ce montant soit porté à 300 millions compte tenu de la dégradation de la situation économique des exploitants, dégradation qui n'a fait que se confirmer tout au long de l'année 1993 et va s'accroître avec l'application de la PAC.

En revanche, le doublement à 600 millions de francs des crédits affectés au paiement des intérêts sur les emprunts de trésorerie du BAPSA paraît plus proche des besoins réels, d'autant que le ministère n'a pas anticipé la baisse des taux. Celle-ci devrait jouer sur au moins deux points, soit une économie de 100 millions de francs, à profil de trésorerie inchangée.

Après les dépenses, voyons, si vous le voulez bien, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les recettes.

En 1991 et 1992, nous avons connu une gestion de facilité, en acceptant des déficits de gestion qui s'élevaient à 1,38 milliard en 1991 et 1,52 milliard en 1992. Déficits qui ont été absorbés en prélevant sur les excédents cumulés des exercices antérieurs et en épuisant les réserves constituées à la contribution sociale de solidarité des sociétés, contributions qui avaient été créées au profit des non-salariés non agricoles.

Il importe de souligner qu'en 1993, on avait établi des prévisions de recettes irréalistes, par la surestimation de la capacité contributive des agriculteurs.

Les cotisations appelées en 1993, environ 14,3 milliards de francs, sont inférieures d'un milliard de francs aux prévisions du BAPSA. Le rendement des cotisations sur revenus a été diminué de 700 millions. Les cotisations AMEXA basées sur le revenu cadastral ont été réduites de 300 millions et les abattements des cotisations consenties aux jeunes agriculteurs ont été tout simplement reportées sur les autres cotisants.

Les recettes de TVA basées sur une prévision de croissance économique non crédible ont donc été diminuées. Il a fallu opérer un réajustement massif de la subvention d'équilibre de 3,69 milliards dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Ainsi, optiquement, il s'agit d'un budget assez favorable pour les agriculteurs. Ce budget prévoit, en effet, une diminution du montant global des cotisations sociales de 12,5 p. 100, liée essentiellement au passage de l'assiette cadastrale à l'assiette des revenus professionnels - qui interviennent, comme vous le savez, pour 54 p. 100 seulement -, une diminution des taxes sur les produits de 15 p. 100, une augmentation de la compensation démographique entre régimes sociaux de plus de 13 p. 100, enfin et surtout une augmentation de la subvention d'équilibre de l'Etat de plus de 30 p. 100 par rapport à 1993. En effet, le BAPSA révisé, puisque c'est la base sur laquelle nous devons nous fonder, a prévu une rallonge au collectif de 3,7 milliards de francs.

Les transferts entre régimes augmentent. Ainsi, le versement au titre de la compensation démographique, versement provenant des autres régimes de protection sociale du fait de la situation démographique dégradée du régime agricole, traduction de la forte dépopulation agricole, dépassera 29 milliards.

La contribution de la Caisse nationale des allocations familiales est prévue en très forte augmentation en raison d'une appréciation plus réaliste des capacités contributives des exploitants, évaluées désormais par rapport à leur revenu imposable.

En revanche, les ressources provenant de la contribution sociale de solidarité des sociétés, dont le prélèvement était très discutable dans son principe, ne sont pas maintenues - la possibilité d'y recourir n'étant toutefois pas supprimée, puisque l'article 52 de la loi de finances de 1992 qui l'instaurait n'a pas été abrogé.

Ce financement demeure toutefois fragile en raison de la poursuite de la baisse de l'assiette des revenus professionnels, alors que, à ce jour, seulement 54 p. 100 des cotisations sont assises sur le revenu professionnel.

En définitive, ce BAPSA pour 1994 a une présentation incontestablement plus objective, plus neutre, voire rassurante, et peut se résumer par une stabilité du montant des dépenses totales, par une diminution globale du montant des cotisations, par une forte augmentation de la subvention d'équilibre de l'Etat.

Toutefois, de nombreuses incertitudes subsistent.

En premier lieu, il serait indispensable que les exercices déficitaires soient pris en compte pour leur montant réel dans le calcul de la moyenne triennale, ce qui n'entraînerait pas une perte de recettes importantes - environ 80 millions, selon les estimations de la MSA.

De même, il serait souhaitable, à titre transitoire, de mettre en place un dispositif d'écêtement des cotisations, afin d'éviter des augmentations excessives d'une année sur l'autre, qui peuvent atteindre plus de 300 p. 100 - je l'ai vérifié dans mon département.

S'agissant des prestations, il est normal que la parité soit établie avec les autres régimes sociaux, puisqu'elle se met en place au niveau des cotisations, sachant que l'indemnité journalière n'existe toujours pas en agriculture.

Sans méconnaître les difficultés actuelles de financement, les retraites agricoles doivent être revalorisées rapidement, afin que les agriculteurs retraités puissent percevoir les avantages vieillesse leur permettant de vivre décemment.

Parmi toutes les catégories socioprofessionnelles, celle des agriculteurs est celle qui perçoit les retraites les plus faibles. Pour une carrière complète, de trente-sept ans et demi, ce montant est de 2 250 francs par mois, en dessous du RMI, ce qui est choquant puisqu'il s'agit d'une prestation obtenue en contrepartie d'une cotisation. Sur 390 000 retraités, 257 000 ont un revenu inférieur au RMI.

Il faudra revoir, sans tarder, le calcul des cotisations, pour arriver au moins à trente points de retraite par an et pour obtenir, au bout de trente-huit ans de cotisations, environ 3 000 francs par mois, comme le demande la profession - demande parfaitement justifiée puisqu'elle correspond au minimum contributif vieillesse des salariés agricoles.

Je ne méconnaissais pas l'effort réalisé à ce jour, mais un complément, si possible budgétaire, permettrait de faire aboutir ces demandes légitimes.

Au-delà des chiffres, du financement, des dépenses, le BAPSA illustre les difficultés que doit affronter le monde agricole et rural. Un monde composé d'hommes et de femmes pour lesquels le Gouvernement et le Parlement doivent rechercher, non seulement à travers le BAPSA, mais encore grâce au budget du ministère de l'agriculture et de la pêche, un nouveau contrat social. Un contrat entre la nation et son agriculture, entre la nation et ses paysans. Un contrat dont l'une des priorités est le respect dû aux anciens, un respect devant se traduire par la revalorisation dès 1994 de la retraite minimale des exploitants agricoles.

En effet, actuellement, une cotisation minimum, calculée sur une assiette de 400 SMIC, permet aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole d'obtenir quinze points pour la retraite proportionnelle visée par l'article 1121-2^o du code rural. Or la retraite d'un exploitant - c'est-à-dire la retraite forfaitaire visée par cet article et la retraite proportionnelle - qui se voit attribuer quinze points chaque année et qui travaille trente-sept ans et demi est aujourd'hui d'un montant inférieur au revenu minimum d'insertion.

Cette situation est profondément anormale dans la mesure où, comme on le sait, la retraite est un avantage contributif alors que le RMI est une prestation d'assistance.

Il est, en conséquence, nécessaire de porter l'assiette minimum de 400 SMIC, comme c'est actuellement le cas, à 800 SMIC, ce qui permettra l'attribution d'au moins trente points à tous les exploitants.

Cette mesure, qui relève du domaine réglementaire permettra à la profession d'atteindre le minimum contributif et, par là même, d'aligner les droits des agriculteurs sur les droits des salariés en cette matière.

Toutefois, en l'absence de dispositions complémentaires, le plein effet de cette mesure serait atteint seulement après trente-sept ans et demi, et les insuffisances de la législation antérieure continueraient à pénaliser les retraités actuels.

C'est pourquoi il faut relever dès 1994 le niveau minimum actuel des retraites et atteindre le minimum contributif, si possible dans un délai de cinq ans.

L'autre priorité de ce nouveau contrat social entre la nation et ses agriculteurs doit être la prise en compte des déficits - par rapport à des comptabilités d'exploitants agricoles qui sont soumis au bénéfice réel - à leur valeur réelle dans le calcul des cotisations sociales.

C'est dans ce contrat que doivent aussi trouver place les nouvelles solidarités et la citoyenneté dont chacun parle, c'est-à-dire le respect de l'homme de terre. Et, comme l'écrit excellemment Eric Fottorino, « tant que le ciel et la terre n'en décideront pas ainsi, juger inéluctablement la fin des paysans et des terroirs relève d'une exécution sommaire ».

Doit-on considérer qu'un pays riche accède définitivement à la modernité en désertifiant ses campagnes ? Affirmons le contraire !

Monsieur le ministre, en attendant vos assurances sur tous ces points pour nous prononcer définitivement, les mesures que je vous propose en tant que rapporteur spécial trouvent, je le sais, leurs limites dans les contraintes budgétaires que nous impose la rigueur.

Si une transparence budgétaire est nécessaire pour un bon BAPSA, il faut néanmoins qu'une philosophie de la terre soit respectée, tant il est vrai, comme l'écrivait Alain, qu'il faut gouverner les pieds dans les sabots et les sabots dans la glaise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de BAPSA est le cinquième à compter de l'entrée en application de la loi du 23 janvier 1990 prévoyant une réforme progressive des cotisations sociales agricoles.

Plutôt que de m'attarder sur les chiffres, qui ont été très soigneusement étudiés et présentés à l'instant même par le rapporteur spécial de la commission des finances, je souhaite faire le point sur l'application de cette réforme.

Engagée par M. Henri Nallet, celle-ci reposait sur trois grands principes à la fois justes et simples : le principe de parité, dont a parlé M. Rispat, selon lequel, *grosso modo* à cotisations égales, les prestations doivent être égales entre les agriculteurs et les salariés du régime général ; le transfert de l'assiette des cotisations du revenu cadastral - profondément injuste - au revenu réel ; enfin, le démantèlement des taxes sur les produits touchant très injustement certains producteurs, notamment les céréaliers.

Jamais sans doute ladite réforme n'a paru aussi utile et aussi nécessaire, au point que le plupart des organisations professionnelles demandent, à juste titre, l'accélération du rythme de sa mise en œuvre.

C'est paradoxalement en période de crise du revenu agricole que le nouveau code de calcul des cotisations - auquel on a tant reproché d'accroître exagérément les charges des agriculteurs - fait la preuve de son intérêt en permettant, pour la première fois depuis la création du régime des non-salariés agricoles, une baisse du financement professionnel. Chacun sait bien que l'ancien système n'aurait pas permis un tel résultat, ne serait-ce que parce qu'il faisait jouer un grand rôle à des négociations budgétaires, d'où les ministères dépensiers, en particulier le vôtre, monsieur le ministre de l'agriculture, ne sortaient que très rarement gagnants face à l'administration des finances.

Et là, je m'arrêterai un instant pour répondre à M. Vasseur qui a tenu des propos que je considère comme inacceptables.

M. Didier Migaud. En effet !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Vous et vos amis, monsieur Vasseur, avez voté contre cette réforme...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Mais c'est faux, monsieur Glavany !

Mme Ségolène Royal. Non, c'est vérifié !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. ... une réforme qui était pourtant une grande et belle réforme, parce qu'elle était juste.

Aujourd'hui, pour vous en sortir...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Mais puisque je vous dis que c'est faux !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Vous avez voté contre !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Alors là ! Vérifiez donc le *Journal officiel* !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. J'ai vérifié, sinon je n'aurais pas dit cela !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Eh bien ! Vous avez mal lu car je me suis abstenu dans le vote ! Vous êtes le parti de la débacle, ne devenez pas en plus celui du mensonge.

M. le président. Monsieur Vasseur, souhaitez-vous interrompre l'orateur ?

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Monsieur Vasseur, je vais vous transmettre le *Journal officiel* et vous verrez.

Aujourd'hui, pour vous en sortir, vous vous livrez à une sorte de manœuvre grossière qui consiste à appeler « un trou » ce qui est en fait un engagement public pris par le législateur et à parler d'héritage quand il ne s'agit que de la continuité de l'État !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Mais vous mélangez tout ! Vous me parlez du projet de budget de l'an dernier, en croyant qu'il s'agissait de la réforme. En fait, cela n'a rien à voir !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Mais si, monsieur Vasseur !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Je suis mis en cause personnellement, monsieur le président et ce faisant, M. Glavany sort de son rôle de rapporteur.

M. le président. Un peu d'ordre ! Monsieur Vasseur, souhaitez-vous interrompre l'orateur ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Glavany, acceptez-vous que M. Vasseur vous interrompe ?

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. J'ai le sens de la démocratie : aussi j'autorise M. Vasseur à parler autant qu'il veut !

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur Glavany, premièrement vérifiez vos informations. S'agissant de la réforme des cotisations agricoles, je me suis abstenu. Je n'ai pas voté contre !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Mais votre groupe a fait voter contre !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Ce que fait mon groupe le concerne. Ce que je fais me concerne moi ! Car j'appartiens à un groupe, monsieur Glavany, qui, cela va peut-être vous surprendre, laisse la liberté de vote à ses députés ! Par conséquent je me sens plus engagé par mon vote que par celui de mon groupe.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Eh oui !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Deuxièmement, monsieur Glavany, quand j'ai parlé de détournement de fonds, j'ai évoqué, non la réforme des cotisations agricoles mais la fusion du système de la contribution de solidarité des sociétés – ce qui n'a strictement rien à voir – et là, oui, j'ai voté contre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Reprenons le fil, en effet, parce que ce débat est passionnant ! (*Sourires.*)

Vous ne voulez pas que l'engagement public pris par le législateur soit tenu, monsieur Vasseur ? Il faut aller au bout du raisonnement. Souhaite-t-on – souhaitez-vous, monsieur Vasseur – que l'on en revienne à des cotisations assises sur le revenu cadastral ? Souhaitez-vous – ou souhaitez-t-on – que l'on en revienne aux taxes sur les produits ? Souhaitez-vous l'abandon du principe de parité ? Telles sont les questions posées.

M. Germain Gengenwin. C'est rétrograde !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Rétrograde ? Comment cela ? La question est de savoir si l'on assume ou non cette réforme et ses conséquences.

M. Alain Le Vern. Bien sûr !

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis. Si la réforme a incontestablement des effets positifs, on peut se demander si elle n'en produirait pas davantage en étant plus scrupuleusement appliquée. C'est pourquoi, s'agissant de la partie recettes du BAPSA, j'entends exprimer quelques doutes sur la manière dont est mis en œuvre le principe de parité, clé de voûte de la réforme. Je constate qu'au moment où j'émet des doutes, les organisations professionnelles le font au moins autant que moi.

Plus on approche du niveau de parité, plus il importe, en effet, qu'un accord total et transparent soit passé entre l'Etat, la mutualité sociale agricole et les organisations professionnelles sur la définition précise de la notion de parité, en particulier pour ce qui relève de l'effort de la profession et pour ce qui relève de la solidarité nationale. De ce point de vue, le débat sur la prise en charge de l'exonération accordée aux jeunes agriculteurs est exemplaire. Pour ma part, je considère, comme la profession, d'ailleurs, qu'il appartient à la solidarité nationale de prendre en charge l'exonération. Je parle de solidarité nationale, mais M. Vasseur va sans doute me répondre aussitôt : « trou budgétaire » ! Pourtant, c'est bien un grand débat que celui qui consiste à s'interroger sur ce qui relève d'un côté de l'effort de la profession de l'autre de la solidarité nationale.

Dans la partie des dépenses du BAPSA, deux points méritent attention.

D'abord l'absence, que j'espère provisoire, de toute revalorisation des retraites agricoles les plus faibles. A cet égard, je ne puis que me rallier aux suggestions et aux propositions du rapporteur spécial. Pourtant, la revalorisation dont il s'agit fait l'objet d'une demande quasi unanime.

Ensuite, le regrettable surévaluation des économies susceptibles de résulter de l'application du plan de redressement de l'assurance maladie. Entendons-nous bien d'ailleurs sur ce point – nous avons déjà eu le même débat en commission. Il n'est pas question pour moi de remettre en cause l'objectif, celui de la maîtrise des dépenses de santé, car il y devrait y avoir à son sujet un consensus de

la part de tous les responsables politiques de ce pays. Certes, des divergences peuvent apparaître quant à la méthode employée. Il me semble, en particulier, que l'on est bien drastique avec les assurés sociaux et bien coulant avec les prestataires, mais c'est une autre affaire. Nous avons ici à mesurer l'impact réel de la politique de maîtrise des dépenses de santé sur l'équilibre du BAPSA. Or nous sommes nombreux à estimer que cet impact est surévalué comme l'est la maîtrise des dépenses de santé qui pourrait alléger le BAPSA.

Dans ces conditions, j'ai été conduit à proposer trois observations à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La première pour demander que le montant des cotisations techniques inscrites dans le projet de BAPSA pour 1994 soit révisé à la baisse dans toute la mesure nécessaire au strict respect du principe de parité d'effort contributif avec les salariés du régime général. Cette observation a été repoussée par la commission des affaires culturelles dont l'attitude m'a surpris, car je crois que le respect du principe de parité est un élément fondamental de la réforme des cotisations sociales agricoles. Il n'y avait aucun procès d'intention de ma part. Ma demande ne prévoyait de baisse des cotisations que dans la mesure où serait établie après nouvelle expertise l'existence d'une situation de sur-parité – ce que pensent, au demeurant, toutes les organisations professionnelles.

La deuxième observation pour souhaiter qu'il soit fait appel à la solidarité nationale afin d'améliorer le niveau des plus faibles retraites servies par le régime des non-salariés agricoles. Ce souhait a été adopté par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales – qui a ainsi rejoint la demande du rapporteur de la commission des finances.

La troisième observation pour demander que les dépenses de maladie et maternité inscrites dans le projet de BAPSA pour 1994 soient augmentées afin de tenir compte de ce que je considère comme une surestimation du montant des économies prévues pour 1994, notamment en ce qui concerne les économies attendues de la maîtrise négociée des dépenses de médecine de ville.

Cette troisième observation, dont j'ai déjà dit un mot, n'a pas été retenue par la commission qui a, en conséquence, adopté le projet de BAPSA contre l'avis du rapporteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, cinq orateurs sont inscrits, au nom de leurs groupes respectifs.

La parole est à M. Alain Madalle, au nom du groupe République et Liberté.

M. Alain Madalle. En fait, c'est en mon nom que je m'exprimerai, pas au nom du groupe République et Liberté.

M. Germain Gengenwin. Ce serait bien difficile, en effet, de parler au nom d'un groupe aussi diversifié.

M. Alain Madalle. Reste que le groupe, non constitué, des députés majoritaires du Languedoc-Roussillon partage mon point de vue ! (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez, en progression de 6,6 p. 100, est un bon budget pour l'agriculture française à laquelle il va permettre – vous l'avez dit vous-même et nous le souhaitons tous – de retrouver un régime de croisière, un régime qui n'aurait pas dû baisser car nos produits agricoles, il y a quelques années, étaient encore considérés comme le pétrole vert de la France.

Tout d'abord ce budget prend en compte les difficultés structurelles et conjoncturelles de notre agriculture et il se donne des moyens d'y remédier. La baisse démographique et le vieillissement de la population agricole sont des tendances lourdes qu'il faut gérer. Les crédits affectés au BAPSA témoignent de votre volonté de compenser ces carences.

Des crédits en forte augmentation sont affectés aux offices. Nous espérons tous qu'ils permettront aux agriculteurs de traverser au mieux une période difficile. Mais ce budget traduit également le souci de préparer l'avenir par l'affirmation de la vocation exportatrice de notre agriculture et de son rôle irremplaçable dans l'aménagement de l'espace.

Je ne m'étendrai pas sur tous les chapitres budgétaires : qu'il me suffise d'observer que vous affichez, et je vous en remercie, la volonté politique de promouvoir l'agriculture française.

A la fin du printemps, lors de votre visite à Montpellier, monsieur le ministre, et après l'annonce de mesures spécifiques pour la viticulture méridionale, j'avais écrit que vous étiez « un ministre qui tient ses promesses ». L'analyse de votre projet de budget me conduit à le réaffirmer ici.

Toutefois, approuver globalement un budget ne signifie que, dans certains domaines, il n'y a pas des observations à formuler et des propositions d'action à envisager. C'est ce que je vais m'efforcer de faire avec un dessein constructif.

S'agissant d'abord de l'enseignement agricole, il est bien que les moyens accordés soient en augmentation, mais je suggérerais un changement d'orientation. Depuis 1986, les régions ont en charge le fonctionnement et l'équipement des lycées. A ce moment-là, les décisions pédagogiques d'ouverture ou de fermeture de sections dans les lycées de l'éducation nationale ont été déconcentrées auprès des rectorats. Or, pour l'enseignement agricole, il n'en a rien été. Les CREA donnent simplement un avis et la décision est toujours centralisée au niveau ministériel. A l'heure du renforcement de la décentralisation, si on veut une meilleure adéquation des besoins en locaux et des moyens mis en œuvre, il faudrait envisager la même déconcentration en direction des DRAE.

Pour ce qui concerne le BAPSA, je me félicite, comme chacun d'entre nous, et comme les rapporteurs l'ont dit, de l'effort notable du Gouvernement, mais je souhaite appeler votre attention, monsieur le ministre, sur deux points.

Le premier, le plus grave et le plus choquant, n'a rien d'original. Chacun en a parlé à cette tribune. Il s'agit des retraites. Après des années de dur labeur, l'exploitant agricole ne peut prétendre qu'à un revenu proche du RMI. Il lui faut attendre 65 ans pour percevoir l'allocation du Fonds national de solidarité. Il conviendrait donc de mettre un terme à cette inéquité, en envisageant un effort national de solidarité qui porterait les retraites des agriculteurs à peu près au niveau du SMIC, ce qui permettrait à tous les agriculteurs retraités de bénéficier de revenus décents.

J'en viens au second point qui concerne une autre anomalie touchant les retraites agricoles. Alors que n'importe quel retraité, s'il lui en prend l'envie, peut cultiver après soixante ans une exploitation agricole, le retraité agricole, lui, doit impérativement ne cultiver qu'une superficie – ridicule pour les viticulteurs de ma région – d'un hectare cinquante. Compte tenu de la faiblesse des retraites

agricoles, il serait souhaitable que ces mesures, décidées de lois de mars 1982 et de janvier 1986, soient rapportées.

Je me félicite, et ce sera ma troisième observation, de la forte augmentation des crédits d'intervention – plus de 100 millions de francs – pour les offices. Cela permettra aux offices d'aider nos agriculteurs à maintenir leurs revenus.

A ce propos, je voudrais signaler la situation des producteurs de fruits et légumes qui connaissent des difficultés conjoncturelles graves depuis plusieurs campagnes. Un financement exceptionnel de l'ONIFLHOR serait nécessaire pour aider la trésorerie des arboriculteurs et il faudrait envisager des primes à la reconversion.

Pour les aides aux agriculteurs en difficulté, en quatrième lieu, les crédits n'augmentent pas. Ce qui est regrettable compte tenu de la conjoncture car l'endettement des agriculteurs atteint, dans certains cas, la limite du supportable. Il faut mettre en place, surtout pour les jeunes qui ont investi, des plans de désendettement avec moratoires pour les dettes d'origine fiscale ou sociale.

Je rappelle aussi qu'il existe une section viticole du Fonds national de solidarité agricole, un organisme géré par la caisse nationale de Crédit agricole et qui accorde des prêts spéciaux aux viticulteurs sinistrés avec prise en charge de deux, trois ou quatre annuités, suivant les taux de pertes. En 1991, en 1992 et encore en 1993 des sinistres, comme le gel ou la grêle, ont affecté les vignobles méridionaux. Il faudrait donc que la dotation de cette section viticole du Fonds national de solidarité atteigne 100 millions de francs environ pour permettre la reprise des déficits antérieurs. Il conviendrait d'aborder ce chapitre à la faveur peut-être d'un collectif budgétaire.

Je traiterai brièvement du secteur de la pêche. Le budget, qui met l'accent sur la valorisation des produits, est en forte progression, ce qui va permettre la modernisation des structures de commercialisation et la mise aux normes européennes.

Vous affirmez, monsieur le ministre, vouloir développer la politique d'identification géographique. Pour nous, Méditerranéens, c'est essentiel ! Des disparités marquées existent, en effet, entre l'Atlantique et la Méditerranée où les ressources en poissons pélagiques – thons, sardines, anchois – sont disponibles. Comme la moyenne d'âge de la flotte méditerranéenne, conçue pour pêcher du poisson de fond, est plus élevée – vingt-quatre ans contre dix à douze – il est nécessaire de prévoir, au chapitre des investissements, en augmentation lui aussi, la mobilisation de crédits pour construire de nouveaux navires axés sur un meilleur traitement des captures à bord.

En Languedoc-Roussillon, existe une activité halieutique importante dans les étangs. Des problèmes techniques et structurels se posent et il faudra les prendre en compte peut-être à l'occasion des négociations en cours pour les contrats Etat-région.

Je suis un député du Midi – mon accent le montre – et donc un député du vin. Elu de l'Aude, deuxième producteur français de vins de table après l'Hérault, je suis l'interprète de nombreux députés du Midi viticole, membres comme moi, de la majorité, et je veux lancer haut et fort le cri des viticulteurs du Midi qui ne veulent pas mourir !

La campagne 1993-1994 est une campagne de transition. Il faut donc prendre des mesures conjoncturelles adaptées à la situation d'une récolte largement déficitaire en quantité. Ainsi que je le disais, il faut aider les viticulteurs, et surtout ceux qui ont investi, à se désendetter.

Il faut peser sur des accords de campagne à travers l'ANIVIT : il y a mise en jeu de fonds publics, et il faut donc des contreparties.

Il convient surtout, en cette année de transition, de poursuivre l'aide à la restructuration du vignoble. Vous l'avez promise, monsieur le ministre : il faut la mettre en place, parce que, vous le savez bien, c'est une telle restructuration qui a été à la base de l'évolution qualitative. Sur un montant de 30 000 francs par hectare, le Gouvernement payait 24 000 francs. Les viticulteurs attendent une aide de ce niveau.

Les aides au démarrage des groupements de producteurs doivent elles aussi être renouvelées et portées à un niveau suffisant. En 1992 et 1993, les dépenses de ce poste ont été très modestes : 3,5 millions et 2,5 millions. De tels niveaux paraissent trop faibles : c'est la raison pour laquelle il convient d'améliorer le soutien aux groupements et aux entreprises de l'aval - négociants, industriels - qui stockent, assemblent et assurent le vieillissement des produits destinés notamment à l'exportation.

J'insisterai, enfin, sur la nécessité d'une réforme de l'organisation communautaire du marché des vins. Elle est indispensable. Les viticulteurs en sont conscients et la veulent. Toutefois, les propositions énoncées par la Commission, courant juillet 1993, ne peuvent être acceptées en l'état. Le document de la Commission débute par une analyse statistique, souvent incomplète, conduisant par voie de conséquence à des suggestions pour le moins surprenantes, parfois développées, souvent simplement évoquées.

La pièce maîtresse en est l'équilibre du marché, les moyens sont l'arrachage et les plans pluriannuels.

Aucune référence à l'objectif de revalorisation du revenu affirmé dans le traité de Rome, non plus qu'aux moyens propres à assurer l'approvisionnement du marché des eaux-de-vie, source d'équilibre quantitatif, puisque nécessitant, au seul niveau français, la mise en œuvre de 5 000 000 d'hectolitres de vin, ce qui représente 500 000 hectolitres d'alcool pur.

Avant toute chose, il faut poser trois préalables : le respect de la préférence communautaire inscrite dans le traité de Rome ; la mise en place d'outils permettant de réduire les disparités monétaires au sein de la CEE ; enfin, l'uniformisation des règles fiscales et sociales, leur respect par tous, avec, comme corollaire, la lutte contre la fraude.

Je présenterai maintenant nos propositions.

Premièrement, il faut renforcer la préférence communautaire pour le vin en sa qualité de produit spécifique et en raison des énormes distorsions qui existent entre les régimes fonciers, salariaux, sociaux et fiscaux des principaux pays tiers exportateurs et ceux de la Communauté.

Il convient en conséquence de maintenir un prix de référence suffisant et le niveau des droits de douane actuellement appliqués aux frontières communautaires.

Deuxièmement, il faut adopter des mesures concrètes assurant le respect de l'unicité du prix des vins de table dans la CEE au niveau du prix d'orientation et, à défaut, autoriser les Etats membres, et notamment la France, à prendre des mesures compensatoires adéquates, en particulier en cas de dévaluation monétaire.

Troisièmement, il convient que l'organisation du marché soit basée sur la gestion autonome du secteur VQPRD, responsable de ses propres excédents, sans déclassement possible, et sur un règlement spécifique vin

de table prévoyant la responsabilité de chaque Etat membre à l'égard de ses propres excédents, en fonction des taux d'approvisionnement de chacun.

Quatrièmement, il faut mettre en place un programme européen de rénovation qualitative du vignoble comprenant un volet arrachage volontaire avec prime favorisant l'élimination des vignobles médiocres et un volet restructuration en cépages de qualité dans les terroirs à vocation viticole.

Cinquièmement, il convient également de répondre à la nécessité d'augmenter les débouchés à l'intérieur comme à l'extérieur de la CEE, en prévoyant notamment le financement d'actions de communication et de promotion en faveur de la consommation des produits de la vigne et du vin.

La nécessité de mieux faire connaître nos produits sur tous les marchés, notamment sur les marchés extérieurs, n'est plus à démontrer. Sans promotion, sans publicité, les meilleurs produits disparaissent ; il faut donc disposer de budgets publicitaires suffisants.

Dirai-je que nous nous réjouissons que la Commission propose une information et une promotion de nos produits ? Mais comment véritablement promouvoir nos vins lorsque des lois restrictives nous en empêchent ? Comment faire valoir la richesse de nos productions viticoles auprès de nos partenaires lorsque nous nous imposons une stricte réglementation qui nous en empêche, et nous seuls ?

M. Germain Gongaïwin. C'est vrai !

M. Alain Madala. Un député du Midi viticole - mais d'autres aussi - ne peut pas accepter les dispositions de la loi Evin. Je ne l'accepte pas ; il faut la revoir.

Je terminerai en évoquant une fois de plus les négociations du GATT, et surtout celles qui peuvent intéresser le monde viticole. La position du Gouvernement, en ce domaine comme dans tous les autres, doit rester ferme.

Premièrement, il faut maintenir et sauvegarder la vocation exportatrice de la CEE à l'occasion des négociations du GATT, refuser toute réduction de quota et maintenir les restitutions.

Deuxièmement, il faut maintenir la protection du marché de l'alcool de vin en raison de son importance pour améliorer l'équilibre du secteur grâce à un débouché solvable de 1 500 000 hectolitres d'alcool pur pour la CEE, dont, je l'ai déjà dit, un tiers pour la France.

Il faut répéter haut et fort que le vin n'est pas une matière première ordinaire. Le vin est le produit d'une civilisation, il est lié à toute l'histoire de la Méditerranée, il est l'esprit et l'âme de notre pays.

Il est essentiel, monsieur le ministre, que vous nous entendiez sur tous ces points. Beaucoup de viticulteurs ou d'agriculteurs jusqu'à présent dynamiques ont atteint les limites de l'asphyxie financière. Ils ne supporteraient pas, économiquement, les chocs provoqués par de mauvais accords du GATT ou une réforme de l'OCM qui irait dans le sens annoncé.

Ils ne les supporteraient pas non plus moralement. Leur désespoir pourrait alors s'exprimer violemment.

J'ai confiance en votre compréhension et en votre volonté de nous aider. C'est pourquoi, personnellement, je vous soutiendrai. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Jean-Marc Nesme.

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun a bien conscience que l'agriculture française vit aujourd'hui le début d'une nouvelle étape de son histoire. Je ne reprendrai pas tout ce qui a été dit, et fort bien, avant moi, mais il me semble essentiel de mieux appréhender la complexité des évolutions en cours et de bien comprendre celles qui se profilent à l'horizon. Car le véritable enjeu consiste à évaluer la capacité d'adaptation de notre agriculture à la nouvelle donne communautaire et internationale. Nous ne devons pas nous rendre coupables de fermer les yeux, de nous replier sur nous-mêmes et de ne pas fixer des orientations claires aux agriculteurs et aux entreprises situées en amont et en aval, même si cela nous conduit à remettre en cause le confort que procurent la force des habitudes et le poids du conformisme. Autrement dit, il est important de tracer des perspectives d'avenir en opérant des choix dans la clarté. Seule une loi d'orientation agricole permettra de répondre avec succès aux véritables enjeux.

Le groupe UDF vous demande, monsieur le ministre, de mettre en chantier dans les meilleurs délais une telle loi d'orientation, afin que notre économie agricole et alimentaire puisse s'adapter dans les meilleures conditions possibles à son nouvel environnement communautaire et international et développer tout son potentiel.

En effet, cet environnement est en profonde mutation. Les effets de la réforme de la politique agricole commune, l'hypothèque du GATT, le développement des échanges internationaux, les tendances lourdes de l'économie agricole mondiale, à savoir la baisse globale des prix et la réduction des subventions à l'exportation, les relations de la Communauté avec les pays de l'Europe centrale et orientale, l'élargissement de la Communauté vers les pays alpins et nordiques, les relations avec le sud de la Méditerranée, les perturbations agri-monnaïres sont autant de facteurs extérieurs nouveaux qui vont modifier considérablement les perspectives des marchés agricoles et alimentaires.

Quelle politique pouvons-nous avoir face à ces bouleversements qui sont autant de ruptures avec le passé récent ? Il ne peut évidemment pas s'agir de l'immobilisme ni d'une politique du repli sur soi.

Dans une Europe qui donne aujourd'hui l'impression d'hésiter, la France, qui réalise sur son territoire la synthèse des influences nordiques et méditerranéennes, océaniques et alpines, est bien placée pour jouer un rôle fédérateur et favoriser l'émergence d'une Communauté européenne capable de faire entendre sa voix sur la scène internationale. Le groupe UDF se félicite que le Gouvernement fasse tout pour reprendre l'initiative au sein de la Communauté européenne, pour faire entendre sa voix sur la scène internationale.

Certes, votre position est très délicate et votre rôle particulièrement difficile. Vous avez hérité, il faut tout de même le rappeler, de deux situations que je qualifierais à cette même tribune, le 5 novembre 1992, de bombes à retardement, à savoir la réforme de la PAC et les préaccords de Blair House.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Marc Nesme. Nous voici donc enfermés dans un piège dont il faut sortir de toute façon la tête haute, en défendant les intérêts fondamentaux et à long terme de notre économie agricole et alimentaire. Le groupe UDF apprécie la fermeté du Gouvernement pour trouver un bon accord laissant de côté la facilité des slogans réducteurs et confortables.

M. Alain le Vern. Vous en avez pourtant abusé !

M. Jean-Marc Nesme. Mais, quels que soient les résultats des négociations en cours au sein du GATT - et personne ne doute qu'ils seront positifs -, notre pays doit impérativement avoir une politique nationale agricole et agro-alimentaire, qui lui a tant fait défaut au cours des dernières années.

Le secteur agricole et alimentaire national doit être en mesure de s'adapter en permanence aux évolutions des marchés. Il convient donc d'éviter des mesures de politique agricole qui conduiraient à des situations irréversibles, comme la stérilisation de certains éléments de notre potentiel de production. Il faut au contraire favoriser tout ce qui concourt à la flexibilité de l'outil de production et de transformation.

Au nom de mon groupe, je proposerai trois directions fondamentales.

Premièrement, il faut améliorer la compétitivité agricole.

Lorsque l'article 40 du traité de Rome fixait comme but à atteindre l'autosuffisance alimentaire de la Communauté, il s'agissait d'accroître la productivité de l'agriculture européenne en général et de l'agriculture française en particulier ; ce but a été largement atteint. Aujourd'hui, il s'agit d'accroître notre compétitivité - ce qui n'est pas la même chose -, afin de conserver et de développer nos parts de marché dans le monde, dans un contexte général de diminution des subventions et de baisse des prix.

M. Germain Gengenwin. Tout à fait !

M. Jean-Marc Nesme. Il est clair qu'une politique dont l'effet est de diminuer les coûts de production agricoles, qu'il s'agisse des produits agricoles proprement dits, des produits de la pêche ou des produits de la forêt, supprimera en même temps la nécessité de subventionner l'écoulement des excédents, puisqu'il deviendra possible de vendre les produits à un prix couvrant au moins les coûts. Ce serait aussi la meilleure défense face aux exigences du GATT, qui portent, il faut le rappeler, sur une réduction des exportations dès lors que celles-ci sont subventionnées.

Le critère de réussite d'une politique agricole ne réside pas dans la manière de réduire les excédents, de multiplier les jachères ou de stériliser le potentiel de production, mais bien dans la façon d'améliorer la compétitivité.

Une telle politique relève d'abord d'une volonté nationale.

Les distorsions de concurrence ont été maintes fois dénoncées. Elles pénalisent notre système de production en revalorisant les importations et en freinant les exportations.

À la tendance à la réduction des prix à la production, il faut répondre par une démarche symétrique en matière de charges fiscales, parafiscales, sociales et financières.

Je note avec satisfaction les premiers efforts du Gouvernement dans le domaine de l'allègement des charges sociales.

Pour le reste, il y a beaucoup à faire et je comprends parfaitement que vous ne puissiez pas faire tout tout de suite, compte tenu de la situation budgétaire et financière de notre pays.

L'amélioration de la compétitivité agricole doit être un objectif permanent et porter sur les domaines suivants :

Renforcement des fonds propres des exploitations agricoles ;

Égalité de traitement avec les pays européens les plus favorisés en matière de restitution de TVA ;

Prise en compte des déficits ainsi que des amortissements dans le calcul de l'assiette sociale ;

Aménagement de la dette agricole ;

Adaptation réelle des conditions financières des prêts à la plus ou moins grande rapidité de rotation des stocks ;

Réforme de la fiscalité en matière de transmission ;

Réforme de la parafiscalité, qui est aujourd'hui un maquis, en s'assurant que son produit sert bien à soutenir l'économie agricole ;

Suivi de l'application de la loi sur la réduction des délais de paiement, la grande distribution, acteur dominant, créant des rapports de force déséquilibrés et mettant en difficulté les exploitations agricoles, les PMI-PME de transformation ainsi que les petits commerçants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deuxième orientation : il convient de renforcer notre industrie agroalimentaire.

Le secteur agroalimentaire, premier secteur industriel français par le chiffre d'affaires, tire sa spécificité de l'origine avant tout agricole de ses matières premières et de la destination alimentaire de ses fabrications.

Ces entreprises jouent un rôle clé dans l'adaptation aux marchés et ont un effet d'entraînement dont l'intérêt est très clair pour l'ensemble du système agricole et agroalimentaire. De plus, leur développement est également capital en termes d'exportations, d'emplois et d'aménagement du territoire.

Le contexte communautaire et international dans lequel elles ont évolué connaît de profondes mutations que l'on peut regrouper dans quatre rubriques.

Les conditions de l'offre de produits agricoles évoluent rapidement. La modification du système de soutien à la production liée à la nouvelle réforme de la politique agricole commune risque de déplacer les équilibres de production antérieurs, et certains industriels pourraient voir la sécurité de leurs approvisionnements remise en cause.

La demande des consommateurs se segmente et s'affine. Cette évolution implique de la part des entreprises agroalimentaires une adaptation continue.

L'ouverture des frontières et le renforcement de la présence des opérateurs internationaux vont induire une pression concurrentielle accrue en Europe, mais aussi sur les marchés tiers.

Enfin, les progrès technologiques et l'importance prise par les nouveaux facteurs de compétitivité vont influencer notablement sur le tissu industriel et sur l'organisation des entreprises.

Face à de tels enjeux dont la portée est considérable pour l'avenir, les adaptations nécessaires que le Gouvernement doit accompagner sont de trois ordres.

Premièrement, il faut s'adapter à des marchés ouverts et changeants.

Deuxièmement, il convient de renforcer la compétitivité interne des opérateurs en favorisant les atouts de compétitivité technologiques - je pense à tout ce qui concerne la recherche et l'innovation - mais aussi organisationnels, afin d'améliorer la qualité et la formation, ainsi que les atouts financiers et fiscaux.

Troisièmement, il faut renforcer la cohésion sectorielle du secteur agroalimentaire national. Le but est d'améliorer concrètement les coopérations verticales, et surtout horizontales, pour mieux répondre aux évolutions de la demande, mais aussi pour faire obstacle aux tendances

lourdes à la concentration à caractère monopolistique que l'on constate dans un certain nombre de secteurs de l'industrie agroalimentaire français.

Troisième grande orientation : il faut favoriser la qualité.

Face à des marchés à la fois plus diversifiés et plus concurrentiels, les secteurs agricole et agroalimentaire français disposent d'avantages particuliers, liés à leur tradition et à leur image, pour développer des produits de qualité identifiée en s'appuyant sur un droit alimentaire en cours de rénovation ou d'élaboration.

Le terme de « qualité » évolue lui aussi considérablement. Il doit être aujourd'hui pris dans son sens le plus large et n'est donc pas limité au sens de qualité supérieure ou de qualité organoleptique.

Les signes de qualité mis en place en France - labels, certification de conformité - et au niveau communautaire - attestations de spécificité, attestation d'origine protégée, indication géographique protégée - constituent une chance pour les productions des terroirs français. Cette chance doit être saisie pour redéfinir le positionnement des différents signes de qualité et le rôle exact imparté aux organismes de contrôle.

Mais il convient également d'éviter que de nouvelles dispositions communautaires ne se traduisent par la création de nouveaux outils qui ne feraient qu'accroître le manque de lisibilité du système existant.

J'ajoute que ces signes de qualité doivent être pris en compte dans les accords internationaux en cours de discussion puisqu'ils relèvent, ou pourraient relever, de la propriété intellectuelle.

Mais ces signes collectifs de la qualité ne seront des instruments vraiment efficaces que si une politique de promotion et de communication est fortement développée. J'apprécie, monsieur le ministre, les premiers efforts faits en ce sens dans votre budget. De plus, la mise en cohérence des actions régionales, nationales et communautaires est un impératif si l'on veut donner à cette politique toute sa dimension.

On ne saurait parler de qualité sans aborder les problèmes environnementaux, qu'il s'agisse d'agriculture, de sylviculture ou d'agroalimentaire. Notre pays doit se doter d'un ambitieux programme de gestion agri-environnemental pour bien tirer profit de l'augmentation substantielle des crédits communautaires. C'est là aussi une direction que vous prenez, monsieur le ministre - votre projet de budget le montre - et je m'en félicite.

On ne saurait non plus parler de qualité sans rappeler que les espaces ruraux français, les terroirs, présentent des atouts importants liés à leur diversité, leur spécificité, à leur situation au cœur de l'Europe. La valorisation de ces ressources patrimoniales naturelles et foncières est sans doute le meilleur levier de ce qu'on appelle traditionnellement l'aménagement rural.

En conclusion, le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est en hausse par rapport à 1993. Compte tenu de la situation budgétaire de notre pays, compte tenu des déficits cumulés que le Gouvernement a trouvés en arrivant au pouvoir, cette augmentation est le signe de la volonté gouvernementale de faire de l'agriculture, de la pêche, de la forêt et de l'industrie agro-alimentaire des secteurs économiques de premier plan. Ainsi, vous mettez un coup d'arrêt à trois années successives de baisse des crédits économiques destinés à l'agriculture.

Votre budget est un budget de transition. On peut épiloguer à l'infini sur le volume des crédits qu'il comprend. Mais est-il possible de faire plus dans la situation que le Gouvernement a découverte il y a sept mois ?

Ce budget est l'ébauche d'une politique nouvelle parce qu'il permet de développer le potentiel exportateur français, de valoriser nos produits, d'assurer la solidarité sociale et de renforcer les filières du progrès : formation, recherche et innovation.

Monsieur le ministre, le groupe de l'UDF prend acte de votre volonté d'adapter l'agriculture française aux transformations des marchés communautaires et internationaux et votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis est essentiellement marqué par des mesures d'accompagnement du déclin de notre agriculture induit par la réforme de la politique agricole commune et le pré-accord de Blair House.

En effet, le seul secteur qui augmente par rapport à l'an dernier est celui des aides aux structures agricoles avec une hausse de 422 millions de francs destinés au maintien de l'élevage extensif. En revanche, la politique de bonification est ajustée à la baisse. Les dépenses en capital de l'Etat sont en diminution de 8,6 p. 100 pour les crédits de paiement et de 1,2 p. 100 pour les autorisations de programme. Avec des crédits d'investissement qui représentent moins de 3 p. 100 du projet de budget total, c'est l'avenir même de l'agriculture qui est menacé.

Mais il est vrai qu'il ne sert à rien de dépenser de l'argent pour un secteur que l'on a décidé de sacrifier ! Car telle est bien la véritable question. Par-delà les discours et les grandes déclarations publiques, vous vous préparez à accepter l'accord de Blair House, à capituler devant les Américains dans les négociations du GATT.

Après avoir affirmé, le temps d'une campagne électorale, votre opposition à la réforme de la PAC et au pré-accord du GATT, maintenant que vous êtes au pouvoir vous reniez tous vos engagements et vous allez encore plus loin que vos prédécesseurs dans la capitulation puisque vous renoncez à user du droit de veto de la France.

Le Gouvernement bafoue ainsi l'opinion d'une majorité de Français qui, selon des enquêtes d'opinion, soutiendraient que la France utilise son veto pour défendre ses intérêts fondamentaux.

Et pourtant, même la Commission de Bruxelles reconnaît que le pré-accord du GATT aggrave la réforme de la PAC. Alors qu'elle a longtemps soutenu le contraire, cette commission doit maintenant convenir que les craintes que nous étions les premiers à exprimer sont fondées.

Il existe un risque sérieux, si la Communauté européenne veut honorer Blair House en l'état, d'avoir à adopter de nouvelles mesures pour réduire les productions. C'est déjà fait pour le vin et la viande bovine, mais pour les céréales, les porcs et la volaille ; il faudra réduire encore plus que prévu nos productions. Quant à la fameuse « reconquête du marché intérieur », notamment pour les aliments du bétail, la Commission doit convenir que la CEE se trouverait embarrassée d'excédents.

Comment faire alors ? Il existe, selon Bruxelles, deux possibilités : soit baisser davantage encore les prix, mais alors il faudrait compenser et les caisses de la Communauté ne le supporteraient pas ; soit diminuer les quantités en aggravant les quotas et augmenter la jachère qui représente déjà 15 p. 100 des surfaces.

Le pré-accord du GATT que vous vous apprêtez à accepter aurait pour conséquence une baisse de 21 p. 100 en volume et de 36 p. 100 en valeur des exportations des Douze et un accroissement des importations des pays tiers qui pourraient atteindre sans entrave au moins 5 p. 100 de la consommation.

En fait, avec l'accord de Blair House, les jachères passeraient de 3,7 à 8,2 millions d'hectares, soit un taux qui grimperait de 15 à 33 p. 100. L'élevage d'ailleurs n'est pas mieux loti. Les dispositions d'accès minimum au marché européen se traduiraient par un afflux de 800 000 tonnes de viande porcine.

Pour la viande bovine, secteur où la France représente 30 p. 100 des exportations, l'INRA prévoit un excédent de 400 000 tonnes. Les aviculteurs craignent une baisse de 40 p. 100 des exportations européennes. Enfin, selon l'ONILAIT, le pré-accord entraînerait une nouvelle baisse des quotas de près de 4 p. 100, au lieu des 2 p. 100 prévus par la réforme et l'INRA envisage un surplus de fromages de 220 000 tonnes dans la CEE d'ici à 1999.

Tout cela ne manquerait pas d'accélérer la désertification rurale, conduirait à aggraver encore le chômage dans l'industrie agro-alimentaire et les services, et aggraverait les difficultés des collectivités locales.

Par-dessus tout, il n'est pas acceptable d'envisager ainsi de réduire les productions au moment où, sur notre planète, 1 100 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, où 400 enfants meurent de faim dans le monde chaque quart d'heure et où, dans notre pays même, sévit la malnutrition.

Voilà où mène l'application stricte des théories du GATT qui prônent le libre-échange mondial intégral. Chacun voit bien chaque jour un peu plus que le GATT est une machine de guerre aux mains des Etats-Unis contre les peuples. Il ne permet de régler aucun des problèmes auxquels la planète est confrontée.

Au moment où le GATT menace ses intérêts vitaux, la France doit se faire respecter en utilisant son droit de veto. C'est pourquoi d'ailleurs Alain Bocquet, le président de notre groupe, a demandé que s'engage devant cette assemblée un débat suivi d'un vote sur l'attitude que doit adopter la France dans les négociations.

En usant de son droit de veto, la France montrerait combien la question agricole et alimentaire est un enjeu décisif pour l'avenir de l'humanité en cette fin de siècle.

L'agriculture est un facteur essentiel du maintien des équilibres écologiques planétaires. Peut-on imaginer que la stabilité du monde soit assurée si des milliards d'individus sont en proie à la famine et à la malnutrition ? Bien sûr que non ! De tels enjeux appellent donc le développement de relations nouvelles de coopération et le refus de la domination des multinationales et des Etats-Unis.

Dans ces conditions, le GATT, qui s'est transformé en bras séculier des Etats-Unis, n'est pas le lieu approprié pour traiter de tels défis pour l'avenir.

Je propose donc à nouveau, comme je l'ai déjà fait le 1^{er} juin, que la France prenne une initiative nouvelle, qu'elle demande que le volet agricole soit retiré des négociations internationales du GATT et qu'une nouvelle instance multinationale soit créée pour que s'y négocient de

vrais accords de coopération et d'échange dans l'intérêt des peuples, des paysanneries et des communautés rurales du monde entier.

D'ailleurs, pourquoi ne pas transformer le GATT en une organisation internationale du commerce dans le cadre de l'ONU prenant en compte les écarts de développement pour des échanges équilibrés ? Plutôt que de céder aux pressions allemandes et américaines, la France devrait chercher des alliés au sein du GATT pour s'opposer à ses orientations ultra-libérales et pour promouvoir des clauses sociales dans les échanges et des aides au développement créatrices d'emplois.

Au niveau communautaire, la France doit agir pour une véritable réforme de la politique agricole commune qui permette de développer l'agriculture, de défendre la vie rurale, de préserver les équilibres écologiques. Cela passe par l'application stricte du principe de la préférence communautaire. La mise en application de cette orientation, jumelée avec des mesures de justice à l'intérieur de la Communauté, permettrait d'obtenir un prix minimal intra-communautaire tenant compte des coûts de production et indexé sur l'évolution de ceux-ci. Cela empêcherait la mise en friche de terres agricoles.

Si notre pays doit agir en Europe et dans le monde pour imposer une autre politique agricole, nous proposons aussi que le Gouvernement prenne des mesures nationales, notamment en abaissant les charges de production,...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Très bien !

M. Rémy Auchédé. ... en diminuant les taux d'intérêt au niveau de l'inflation, en augmentant les aides à l'installation des jeunes et à la coopération, en particulier aux CUMA.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Nous sommes d'accord !

M. Rémy Auchédé. Vous êtes d'accord, monsieur Vasseur, mais il faut le faire davantage !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Je suis d'accord sur la fin de votre discours !

M. Rémy Auchédé. Sur la fin seulement, mais il y a six mois vous étiez d'accord avec moi sur tout le reste. Il y a quelque cousinage entre mes propos et ceux que vous teniez à l'époque. Vous fûtes dans l'opposition mais maintenant évidemment votre discours a changé.

En tout cas, monsieur le ministre, votre projet de budget, accompagne le déclin programmé de l'agriculture. Je l'ai montré au début de cette intervention. C'est pourquoi nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Patrick Ollier. Cela ne nous étonne pas. !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Nous ne sommes pas d'accord sur la conclusion !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Pour la sixième fois, j'assiste à la discussion du budget de l'agriculture et je constate, monsieur le ministre, que les députés de la majorité vous apportent un soutien très massif ! (*Sourires.*)

M. Henri de Gastines. Et les députés de l'opposition ! Ils ne sont que cinq !

M. Alain Le Vern. Je voudrais le regretter mais c'est sans doute le contenu de ce budget et le contexte dans lequel il s'inscrit qui expliquent leur présence assidue !

Ce budget ressemble à un plaidoyer du Gouvernement et de sa majorité. Plaidoyer pour expliquer pourquoi, après avoir voté contre la PAC, déposé une motion de

censure, les mêmes parlent aujourd'hui « d'assurer la pérennité de la PAC » soudain parée de mérites insoupçonnés.

Plaidoyer pour préparer l'opinion et la profession agricole au renoncement prévisible sur le GATT,...

M. Jean-Marc Nesme. C'est vous !

M. Alain Le Vern. ... renoncement dans la ligne du refus du RPR et de l'UDF de soutenir le gouvernement de la France, le 25 novembre 1992.

Plaidoyer pour tenter de faire passer pour un bon budget ce qui n'est qu'un budget insuffisant et sans imagination.

M. Hervé Mariton. A qui la faute ?

M. Alain Le Vern. Les chiffres pourraient abuser. En effet, le BAPSA est en forte augmentation pour tenir les engagements pris ces dernières années dans des lois contre lesquelles également vous avez voté. Vous refusez alors aux agriculteurs une retraite à égalité de droits et de devoirs avec les autres actifs. Aujourd'hui, la subvention au BAPSA permet au budget d'afficher une augmentation qui, en réalité, couvre tout juste l'inflation et accompagne la PAC.

En effet, derrière le chiffre de 17,5 p. 100 d'augmentation des crédits, on constate en réalité, après analyse, une hausse de 1 p. 100 hors BAPSA dont la subvention progresse, elle, de 57 p. 100 en raison de la réduction du nombre des actifs, de l'effet mécanique transitoire des réductions des cotisations sociales prévues dès 1989, mais aussi du nombre des ayants droit et des décisions de l'été dernier d'atténuer la hausse des cotisations de certaines catégories.

Ce budget ne prévoit pas, malheureusement, la hausse des retraites à hauteur du FNS, mesure préparée, voilà un an, dans la loi de finances de 1993 par des modalités particulières pour la récupération sur les successions concernant l'outil de travail, jusqu'à concurrence de 500 000 francs. Nous souhaitons que cette disposition, qui bénéficierait à 200 000 retraités soit retenue. De même des évolutions doivent encore intervenir dans le mode de calcul des cotisations sociales et de la fiscalité. M. Defontaine vous interrogera, monsieur le ministre, sur ces points.

Plus grave encore, votre budget sacrifie la formation des jeunes. En effet, les soixante-quinze postes dont vous indiquez la création sont déjà gagés depuis la dernière rentrée : vingt pour l'enseignement supérieur et cinquante-cinq pour le technique agricole qui a accueilli 3 000 élèves de plus à la rentrée 1993. Pour pallier le manque d'encadrement, vous employez aujourd'hui 1 600 contractuels, payés dix mois sur douze malgré les jugements condamnant cette pratique. Vous augmentez les crédits pour l'enseignement supérieur mais avec quels objectifs ? Aucune réflexion ne semble en effet engagée.

Le titre III - « Moyens des services » - progresse de 2,55 p. 100, ce qui, en francs constants, représente une baisse d'autant que la possibilité offerte aux agents de la fonction publique territoriale travaillant pour l'agriculture d'opter pour la fonction publique d'Etat permet un gonflement très artificiel des effectifs.

Insuffisant pour la formation, insuffisant pour les moyens du ministère, ce budget révèle en outre des faiblesses inquiétantes pour l'avenir.

L'augmentation de 11 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs est, quant à elle, trompeuse. En effet, l'enveloppe de l'an dernier n'a pas été consommée. L'urgence, ici, c'est de revoir les critères d'attribution et les procédures de versement de cette DJA. En effet, aujourd'hui

près d'un jeune agriculteur sur trois ne la perçoit pas, signe qu'elle est inadaptée et qu'une évolution concernant les critères de formation, la surface d'installation et les moyens de trésorerie doit intervenir, faute de quoi des exploitations viables risquent de disparaître.

L'évolution de l'agriculture, c'est aussi la qualité. Une exigence qui est une des clés pour avoir demain pour des productions de terroir labellisées. Il faut donc se donner les moyens de promouvoir nos produits de pays. Les offices, l'organisation des filières doivent donc être aidés. Hélas, vous maintenez tout juste en francs constants les actions dans ce domaine alors qu'il faudrait un effort significatif.

Vous n'échappez pas non plus à la contradiction qui consiste à aider à la poursuite d'une agriculture intensive, surproductrice, coûteuse en emplois, dangereuse pour l'environnement, tout en aidant à l'extensification. C'est vers les productions extensives qui préservent la nature et occupent l'espace qu'il faut aller. Ainsi la prime à l'herbe, déjà revalorisée, doit-elle être portée rapidement à 1 000 francs.

Dans le même esprit, l'indemnité spéciale de montagne, dont personne aujourd'hui n'a parlé, mais que M. Migaud évoquera, doit être revalorisée.

M. Patrick Ollier. Vous n'êtes pas en avance, monsieur Le Vern !

M. Alain Le Vern. Par ailleurs, le recul de juin dernier sur les oléagineux, recul sans contrepartie, a aujourd'hui de lourdes conséquences. Les agriculteurs français sont pratiquement les seuls à respecter les surfaces, mais ils auront à supporter les dépassements réalisés dans d'autres pays de la Communauté.

Vous êtes très silencieux sur les biocarburants. Alors que la recherche doit être mobilisée pour améliorer leur compétitivité, les crédits qui lui sont affectés reculent en francs constants.

Nous regrettons également la baisse de 7 p. 100 du versement compensatoire à l'ONF, baisse que vous entendez maintenir, alors que la filière bois connaît une grave crise. Le Fonds forestier national doit aussi être aidé afin qu'il puisse poursuivre sa mission de boisement, de reboisement, de mise en valeur des terrains, de meilleure utilisation des produits de la forêt et de première transformation. Autant d'actions indispensables à cette filière. Mais le mot forêt, monsieur le ministre, longtemps associé au mot agriculture, a disparu dans la dénomination de votre ministère. Et le budget traduit, hélas, ce changement.

Enfin, nous regrettons que votre budget n'offre pas de perspectives dépassant le cadre de la PAC.

Au moment où l'aménagement du territoire s'impose à la réflexion de tous, votre budget ne contient pas non plus les moyens nécessaires pour impulser une politique du monde rural, un monde rural que le Gouvernement pénalise au contraire en réduisant les dotations de l'Etat aux communes.

La négociation des contrats de plan Etat-régions devrait être l'occasion de mettre en œuvre des actions prenant en compte la spécificité française : un espace vaste, varié et diversifié, des productions nombreuses. Ce budget et le suivant devraient générer des politiques agricoles de région, de pays. La France est riche de plusieurs agricultures, qu'il faut prendre en compte dans le souci de la qualité, de la diversité, de la compétitivité, de l'efficacité. Ces agricultures doivent intégrer la nouvelle donne, et l'Etat, à travers son budget, doit inciter les

conseil régionaux et généraux à accompagner cette réflexion et cette mutation. Il y va d'une bonne utilisation de l'argent public.

Une nouvelle motivation, une espérance, des orientations claires doivent être affichées, afin de redonner à nos agriculteurs des perspectives.

Mais votre budget est une addition de mesures sans ligne forte. Votre budget ne répond pas à l'exigence humaine, à l'exigence sociale. Votre budget ne prépare pas l'avenir. Votre budget ne répond pas aux crises de certaines productions. Votre budget ne mobilise pas les partenaires de l'Etat pour bâtir un véritable projet. Monsieur le ministre, nous voterons contre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Pendant dix ans, monsieur Le Vern, l'agriculture a souffert de ne pas avoir un budget comme celui-là !

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin, pour le groupe RPR.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre, le budget de l'agriculture que vous nous présentez pour 1994 doit être replacé dans son environnement international. Depuis plusieurs mois, les agriculteurs français vivent dans la crainte de l'inacceptable : le pré-accord sur le volet agricole du GATT, dit de Blair House, qui aurait comme conséquences inéluctables une nouvelle réduction de la production et l'effondrement de leurs revenus. La fermeté constante du Gouvernement et son travail acharné pour rompre l'isolement diplomatique dans lequel la France se trouvait enfermée nous rassurent et nous permettent d'espérer en l'avenir. Nous soutiendrons fidèlement le Premier ministre et nous vous soutiendrons vous-même dans votre action pour défendre les intérêts de nos agriculteurs, car nous n'acceptons pas la position américaine du tout ou rien. Nous ne voulons pas d'un accord au prix d'un abandon de notre agriculture.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Il est vrai que nous avons dû consentir à d'énormes sacrifices en mai 1992, lorsque M. Mermaz, au nom de la France, avait accepté la réforme de la PAC. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Germain Gengenwin. Il ne savait pas ce qu'il faisait !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Et pourtant, que d'effets nuisibles pour notre agriculture : diminution globale des prix garantis, réduction des subventions à l'exportation, instauration d'une jachère obligatoire... Le gouvernement précédent justifiait alors son engagement en nous expliquant que cette réforme de la PAC faciliterait un bon accord sur le volet agricole du GATT. On en voit le résultat aujourd'hui ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Heureusement, monsieur le ministre, votre gouvernement a pu atténuer quelque peu les douloureuses conséquences de la nouvelle PAC, grâce à l'aménagement de mesures nationales. (*« Poudre aux yeux ! », sur quelques bancs du groupe socialiste.*) Celles-ci redonnent confiance aux agriculteurs puisqu'elles améliorent la jachère sur le plan financier, ainsi que la prime à l'herbe, et augmentent les quotas laitiers en zone de montagne.

Dans cet environnement international particulièrement difficile, le projet de budget de l'agriculture et de la pêche va dans le bon sens. En augmentation de 17,8 p. 100 par rapport à 1993, il atteint 47 milliards de francs et s'affiche comme une priorité du Gouvernement.

Il est vrai que le principal des nouveaux moyens budgétaires est utilisé pour le financement de la subvention au BAPSA, qui s'élève à plus de 18 milliards de francs, soit quelque 7 milliards supplémentaires.

L'augmentation des dépenses à caractère social constitue une tendance lourde de l'agriculture française. Notre situation démographique appelle davantage de solidarité nationale, et si nous sommes conscients de l'effort que vous avez consenti, nous estimons qu'il faudra aller plus loin encore. Nous attendons les conclusions du « groupe de travail Balladur » sur le statut des agriculteurs, afin d'engager immédiatement la réforme de l'assiette des cotisations sociales et la revalorisation des retraites. A ce propos, nous souhaitons, dans un premier temps, qu'aucune retraite ne soit inférieure au RMI - nous pensons aux femmes en particulier - et que l'on puisse cumuler retraite personnelle et droit à pension de réversion. Nous souhaitons aussi la mise en place d'un calendrier pour que les retraites agricoles puissent rapidement atteindre un niveau décent, se rapprochant des trois quarts du SMIC. Nous avons une dette morale envers ceux qui ont façonné la France et nous devons nous en acquitter au plus vite. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Outre le BAPSA, ce budget permet de pallier les difficultés les plus graves de notre agriculture et de mieux préparer l'avenir.

Pallier les difficultés les plus graves en poursuivant la politique d'allègement des charges pesant sur les exploitations, entamée au printemps dernier. Ainsi, on observe une augmentation de 100 millions de francs des crédits des offices d'intervention.

On relève aussi un crédit de 400 millions de francs pour les agriculteurs en difficulté et de 225 millions de francs pour le redressement des exploitations, mais nous attendons de vraies mesures pour favoriser le désendettement des agriculteurs.

Dans le même esprit, on observe encore une majoration sensible de 655 millions de francs de la prime à l'herbe, qui passera ainsi à 250 francs l'hectare en 1994 puis à 300 francs en 1995.

On observe enfin une augmentation de 3 p. 100 de l'indemnité spéciale montagne, toutefois bien insuffisante...

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Frédéric de Saint-Sernin. ... et très peu de crédits de paiement pour les actions spécifiques en zones défavorisées. Vous êtes, comme moi-même, l'élu d'une de ces zones, monsieur le ministre. Nous souhaiterions que vous clarifiez la situation afin d'équilibrer la distribution des quotas laitiers en leur faveur.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Quant à la modernisation de la fiscalité agricole, elle reste toujours d'actualité, en particulier pour ce qui concerne le foncier non bâti. La part communale qui demeure devrait disparaître après la suppression des parts départementale et régionale, mais quand ? Nous attendons un geste immédiat et un échéancier.

De même, le relèvement de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100, en 1991, de la TVA applicable aux produits de l'horticulture a provoqué des désastres dans ce secteur. Or, la situation se trouve bloquée par le cadre européen jusqu'à fin 1996. Il faut trouver d'ici là un aménagement extra-fiscal pour relancer l'horticulture.

Revenons aussi sur la réglementation qui n'autorise l'imputation des déficits agricoles sur les revenus d'autres sources que dans la mesure où ces derniers n'excèdent pas 100 000 francs. Nous souhaiterions que le seuil soit porté à 160 000 francs.

Oui, monsieur le ministre, il faut pallier les difficultés les plus graves en allégeant les charges et en modernisant la fiscalité agricole. Mais il faut aussi offrir des perspectives d'avenir, en maintenant notre potentiel exportateur. En 1992, notre balance agroalimentaire a dégagé un excédent de 53 milliards de francs. En période de crise de l'emploi, l'industrie agroalimentaire occupe un actif sur cinq !

Pourtant, les crédits accordés à la filière agro-alimentaire n'augmentent que de 2,5 p. 100 pour s'établir à 219 millions de francs.

473a Nous devons être fiers de ce fleuron que représente notre agriculture et favoriser l'installation des jeunes. Votre projet de budget prévoit une augmentation de 11,2 p. 100 des crédits consacrés à la DJA, après celle de mai dernier. Encore un effort, monsieur le ministre, en faveur des jeunes qui craignent pour l'avenir de la profession !

Votre projet de budget prévoit aussi une augmentation de 5,2 p. 100 des crédits destinés à l'enseignement, ce qui nous paraît encore insuffisant, car beaucoup de jeunes s'installent sans aide du fait d'un niveau de formation incomplet. Nous attendons avec intérêt les conclusions du groupe de travail Balladur sur la globalisation du financement de l'installation.

Votre projet de budget cherche indéniablement à assurer une meilleure gestion de l'espace rural et à valoriser nos produits. Les crédits affectés aux pratiques agro-environnementales se montent à 210 millions de francs, soit une augmentation de 52 p. 100. Ceux consacrés à la mise aux normes progressive des bâtiments d'élevage augmentent aussi. Mais on peut regretter l'absence de progrès en matière de pluriactivité, alors que 300 000 exploitants pourraient y recourir pour conforter leur situation.

M. Yves Van Haecke et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Toutefois, il demeure des situations très difficiles. Celle des éleveurs ovins et porcins, dont la crise risque d'être durable. Celle de la filière bois, grand employeur en milieu rural, qui est agressée par des importations scandinaves à bas prix. Obtenir la clause de sauvegarde est un impératif pour protéger l'activité forestière. D'ailleurs, on ne peut que déplorer la chute des ressources du Fonds forestier national depuis deux ans, et l'affaiblissement de toute la filière qui en résulte.

Enfin, un mot sur le développement rural. Le CIAT de Merde, en juillet dernier, laissait entrevoir des perspectives intéressantes. Or l'augmentation de l'enveloppe du FIDAR nous semble trop modeste pour qu'on puisse appliquer une politique volontariste d'aménagement du territoire.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frédéric de Saint-Sernin. Le budget de la pêche demeure modeste avec 120 millions de francs. Il recouvre un double objectif : la valorisation des produits de la pêche et la modernisation des ports. Ainsi, la subvention du FIOM est presque doublée, de même que la dotation pour la modernisation des investissements à terre. En outre, la pêche artisanale bénéficie d'un allègement des cotisations sociales, tandis que la pêche industrielle récupère une enveloppe de 20 millions de francs pour le

renforcement des fonds propres. Pour notre part, nous souhaitons une uniformité dans la politique d'allègement des cotisations sociales.

Dans le secteur de la pêche, la Communauté européenne, grâce à l'action de la France, en particulier, a pris en compte la notion de préférence communautaire. L'avenir de notre pêche, mais aussi l'avenir de notre agriculture sont conditionnés par l'application de la préférence communautaire. Ce principe a été l'un des pivots de la construction européenne. Son abandon ferait disparaître l'un des principaux éléments de l'identité de l'Europe dans le monde et, je le crois, l'expression de sa souveraineté.

Face aux incertitudes internationales, nous devons offrir des perspectives. Nous attendons les conclusions des groupes de travail Balladur, qui ont mené une réflexion à long terme sur le devenir de entreprises agricoles et l'aménagement de l'espace rural. Ces conclusions, monsieur le ministre, doivent permettre de compléter efficacement le budget que vous nous présentez et que le groupe RPR votera avec raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur le ministre, compte tenu de l'heure, j'ai cru comprendre qu'il ne vous serait pas possible de répondre complètement ce matin à l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés.

Dans ces conditions, il me paraît préférable, pour la bonne organisation du débat, que vous interveniez au début de la séance de cet après-midi. En êtes-vous d'accord ?

M. Jean Puech, *ministre de l'agriculture et de la pêche.* Certainement, monsieur le président, et je vous remercie de me le proposer.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Agriculture et pêche ; budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*) ;

Annexe n° 7 (Agriculture et pêche : agriculture) de M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ;

Annexe n° 8, volume 1 (Agriculture et pêche : pêche) de Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial ;

Annexe n° 42 (Prestations sociales agricoles) de M. Yves Rispat, rapporteur général ;

Avis n° 581, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome XVIII (Prestations sociales agricoles) de M. Jean Glavany ;

Avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges : tome II (Agriculture et pêche : agriculture) de M. Arnaud Lepercq ; tome III (Agriculture et pêche : pêche) de M. Aimé Kergueris.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à midi.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

